1re édition : AB
s'imprime à 7 h. du soir
2me édition : B
s'imprime à 10 h. du matin.

ABONNEMENT : Pour la BELGIQUE 16 fr. par an.
Hollande et G.-D. de Luxembourg 24 fr. Pour les autres pays. 34 fr.
ON S'ABONNE POUR GAND :
au bureau du journal, rue aux Tripes, n° 3 (près de la rue aux Draps). Bureaux ouverts de 8 h. à midi. Pour les autres localités du pays aux bureaux de la Poste. Toute domande d'abonnement pour l'Etranger, adressée à l'Editeur, doit être accompagnée d'un mandat poste.

Le Bien Public

Christus vincit. Christus regnat. Christus imperat. In hoc signo vince.

1re édition AB
2me édition B

ANNONCES : 40 centimes la petite ligne. RECLAMES avant les Annonces : 1 franc la ligne. RÉCLAMES dans le corps du journal et AVIS FINANCIERS : 2 francs la ligne. RÉPARATIONS JUDICIAIRES : 2 francs la ligne.
ON TRAITE A FORFAIT POUR LES ANNONCES SOUVENT REPETEES

BUREAUX
OUVERTS DE 8 HEURES A MIDI
Pour les Annonces et Réclames de la Belgique, à l'exception des deux Flandres, ainsi que pour celles des pays étrangers, adresser à MM. J.-N. Lebègue et Cie, Office de Publicité, 36, rue Neuve, à Bruxelles.

Prix du numéro : 10 centimes.

BULLETIN POLITIQUE

Les tarifs de transports en Italie

La direction générale des chemins de fer de l'Etat communique que la Société Venela, des lignes secondaires, vient d'accorder d'importantes réductions de tarifs pour les transports de grains et farines effectués pour le compte de l'Etat. Ces réductions vont jusqu'à 50 p. c. D'autre part, les chemins de fer de l'Etat s'occupent de leurs approvisionnements en charbon afin d'être prêts à toute éventualité.

En 1913-1914, la quantité reçue avait été de 2,623,455 tonnes, la quantité consommée de 2,212,548 tonnes, soit une économie de 380,907 tonnes.

L'agitation parmi les cheminots anglais

A York vient d'avoir lieu une réunion des délégués des Trade-Unionistes employés dans les ateliers des chemins de fer. Le but de l'assemblée était, dit le *Times*, d'examiner quelle attitude il y avait à prendre en suite d'une invitation à organiser une conférence, adressée aux compagnies de chemins de fer, en vue d'un relèvement des salaires. M. Arthur Henderson, membre du Parlement, présidait la réunion.

Le secrétaire, M. J. Hill, fit savoir à l'assemblée qu'aucune réponse n'était parvenue de la part des compagnies et déclara qu'en conséquence une agitation sérieuse se manifestait dans les différents centres du réseau.

Considérant que les compagnies de chemins de fer n'ont pas accordé la conférence sollicitée, et que beaucoup d'ouvriers des ateliers de chemins de fer sont obligés de travailler à la fabrication de munitions de guerre, l'assemblée a décidé à l'unanimité que la seule alternative à prendre était de soumettre le cas au comité de la Production.

Au cours de la réunion il fut en outre communiqué aux assistants qu'un certain nombre d'ouvriers employés dans le London Underground Electric Railway avaient donné préavis à leurs employeurs (leur engagement expirant vendredi prochain), par suite de la faillite de leurs démarches pour obtenir une conférence avec les National Railway Compagnies-Executive. Il a été décidé que MM. Henderson et Hill solliciteraient une entrevue avec sir George Askwith dans le but de soumettre cette dernière question également à la commission de Production.

L'impôt de guerre en Suisse

Genève, 13 avril. — Le gouvernement suisse a soumis au Conseil national réuni à Berne, un projet de traité d'arbitrage entre la Suisse et l'Italie. Le Conseil d'Etat a discuté et voté à l'humanité la présentation d'un projet de loi relatif à la création d'un impôt de guerre en raison des charges causées par la mobilisation. Les dépenses s'élèveraient à 146 millions. Le Conseil n'a pas décidé si le projet serait précédé d'une revision de la Constitution fédérale ou s'il donnerait lieu à un référendum. Il en est qui prétendent que, dans l'intérêt de la défense nationale, le gouvernement a le droit d'introduire un impôt direct et permanent ou provisoire, contrairement aux clauses de la Constitution.

* * *

Le Conseil fédéral suisse vient de voter unanimement un impôt de guerre frappant un revenu supérieur à 2,500 francs et une propriété d'une valeur dépassant 10,000 fr. Le nouvel impôt servira à couvrir en partie les frais de mobilisation.

La neutralité en Suède

Les mesures prise par la Suède pour garantir sa neutralité ont coûté, à la date du 31 décembre, 44 millions de couronnes (la couronne vaut fr. 1.33).

L'agitation antijaponaise en Chine

Shanghaï. — Les Chinois boycottent sans mot dire les produits japonais à Shanghaï et dans toutes les villes du Yan-Tsé.

Ils ont ouvert une souscription dite du « Salut national » pour renforcer les ressources militaires de la Chine. Les souscripteurs sont très nombreux, les promoteurs de cette souscription procèdent avec la plus grande prudence; ils n'indiquent que de façon très vague l'objet de leur initiative.

* * *

D'après une information envoyée de Pékin au « Times », la conférence des délégués japonais et chinois a discuté, le 11 courant, de nombreuses questions difficiles en ce qui concerne l'établissement des Japonais en Mandchourie. Les Japonais ont également soulevé la question du droit de préférence à Fukien. Ils craignent visiblement que les Etats-Unis ne désirent établir dans le port de cette province une base pour leur flotte. Si ces exigences étaient accordées, elles seraient de nature à rendre impossibles d'autres entreprises étrangères. A proximité de Formose, la côte de Fukien a une importance stratégique pour le Japon, mais les Japonais assurent leur position à Formose, déjà par le fait qu'ils exigent de la Chine de ne point céder, sous aucun prétexte, des parties de ses côtes et de ses îles. Au surplus, le Japon veut interdire à la Chine de laisser travailler du capital étranger à Fukien sans demander l'avis du Japon. Après tout cela, l'exigence actuelle semble, dans sa nature, pour le moins superflue.

Une autre exigence, qui n'avait pas été communiquée primitivement aux puissances intéressées, a été également soulevée au cours de la discussion, et ce à la grande surprise des Chinois, qui avaient déjà fait savoir au représentant japonais Hioki qu'ils ne pouvaient la prendre en considération. Il s'agit de trois demandes de concessions de chemins de fer ou tout au moins des promesses qui correspondent en réalité à ces concessions et qui, comme le font ressortir les Chinois, ont déjà été accordées ou promises à des firmes britanniques. Il semble cependant que Hioki a insisté sur ce point en faisant ressortir que son gouvernement serait plus tard en situation de prendre des accords avec le gouvernement britannique à ce sujet. Cette manière spéciale de traiter les affaires, conclut le correspondant du journal anglais, n'a pas souri aux Chinois. Ils ont refusé toute discussion ultérieure de cette question.

Nouvelle révolution dominicaine

Washington, 14. — Le croiseur « Des-Moines » est parti pour les eaux dominicaines, une nouvelle révolution ayant éclaté dans la République.

Au Mexique. -- Les troupes de Villa sont défaites

Le consulat mexicain à Londres a reçu un câblogramme du Mexique annonçant que les troupes du général Villa, avaient eu une écrasante défaite à Celaya; les troupes gouvernementales sont sous le commandement du général Obrigou.

Oisiveté, mère du vice.

Le juge de police du West-End, à Londres, ayant à condamner une couple de réfugiés belges pour ivresse publique, a cru devoir souligner son jugement d'un petit speech, qui n'a pas laissé de produire une impression pénible dans le monde des réfugiés.

Il semble, a dit ce magistrat, il semble que l'écume de la population belge soit en Angleterre. La place de ces hommes, qui sont valides, serait plutôt au front de l'armée.

Un Belge « haut placé » proteste dans le *Times*. La large hospitalité que l'Angleterre accorde aux Belges, ne permet pas à ceux-ci, dit le protestataire, de répondre comme ils le voudraient.

« Si des Belges recueillis dans le camp d'Earlcourt se sont abandonnés à l'ivresse, la faute n'en est pas seulement à eux, mais aussi à ceux-là, Anglais ou Belges aisés, qui leur ont offert des tournées. Les Belges sont un peuple des plus actif. Dans le camp, ils se trouvent réduits à l'oisiveté. L'oisiveté engendre de mauvaises habitudes.

» Ces hommes pourraient se trouver à l'armée. Mais ils ne sont pas astreints au service obligatoire. En tous pays d'ailleurs, il y a des gens qui sont aptes à servir, et qui ne se trouvent pas sous les armes. »

Telle est la substance de la protestation, qui a été reproduite dans certains journaux hollandais et qui s'explique assez naturellement.

Le speech du juge de police peut n'être qu'une incartade isolée. Mais l'hospitalité qu'on reçoit rend ombrageux. C'est la payer bien cher, semble-t-il, si elle s'accompagne d'insinuations ou de généralisations froissantes....

Qu'il y ait des éléments indésirables parmi les réfugiés, en Hollande comme en Angleterre, cela n'est ni contestable, ni contesté. Il y a des éléments indésirables aussi parmi les Belges restés au pays. Il y a des éléments indésirables partout.

Le désœuvrement, le chômage prolongé, dissout peu à peu l'habitude du travail et l'aptitude au travail. Il fraie la voie au vice, à tous les vices. C'est encore là un de ces fléaux multiples et terribles dont la guerre ouvre le cortège. Parmi les ruines dont il faudra se relever, celle-là n'est pas la moins lamentable.

Très rares sont, en Angleterre, les réfugiés qui trouvent emploi de leur activité. En Hollande même, il n'est permis de recourir à la main d'œuvre belge qu'au défaut de la main d'œuvre indigène. D'un côté comme de l'autre, les organismes ouvriers redoutent la baisse des salaires qui pourrait résulter de cette concurrence. Les réfugiés sont donc, en général, hors d'état de gagner le pain qu'ils mangent. Ils vivent à la charge de la charité. C'est une condition humiliante, et à la longue démoralisante.

Veillons, du moins pour les Belges restés dans le pays, à conjurer les périls du désœuvrement dans la mesure du possible. Dans un grand nombre de communes, des travaux d'utilité publique, d'assainissement surtout, s'imposent avec plus ou moins d'urgence, et peuvent être ordonnés immédiatement.

Les ressources font défaut, dit-on. Mais si l'on ne procure pas du travail aux chômeurs, il n'en faut pas moins assurer leur alimentation. L'assistance par le travail n'est-elle pas plus moralisatrice, plus économique, plus utile socialement, que l'assistance gratuite? Le problème qui se pose devant les administrations communales n'est donc pas insoluble, moyennant le concours du Comité National, qui a abordé et résolu bien d'autres problèmes, pour le moins aussi épineux.

Il importe d'éviter cependant la grave erreur qui a été commise à Gand, à l'occasion du creusement des nouveaux bassins. Lorsque des chômeurs sont admis sur les chantiers, pour y travailler, il ne suffit pas qu'ils se bornent à faire le geste de travail, il est essentiel qu'ils travaillent effectivement, consciencieusement, et qu'on les paie seulement d'après la quantité et la qualité de travail fournies, donc sous un contrôle sérieux. Sinon, mieux encore vaudrait leur accorder un secours gratuit sans exiger d'eux aucun travail. Le désœuvrement complet est moins pernicieux encore que l'habitude de travailler avec fainéantise.

Nous voilà loin, ce semble, des réfugiés d'Earlcourt. Pourtant, le problème se pose dans les mêmes termes ici et là-bas. En ce qui concerne nos compatriotes réfugiés à l'étranger, nous en sommes réduits à exprimer platoniquement le vœu qu'ils ne soient pas abandonnés à un désœuvrement funeste; mais en ce qui concerne les sans-travail demeurés en Belgique, nous pouvons tous agir dans une mesure plus ou moins efficace pour que le secours évolue vers l'assistance par le travail.

L'homme a le droit de vivre de son travail; il ne peut prétendre vivre sans travailler. A l'honneur de notre classe laborieuse, il convient de noter que la très grande majorité de nos ouvriers aiment mieux vivre en travaillant que d'être secourus sans travailler.

Cette aspiration est une sauvegarde morale pourvu qu'on y puisse donner satisfaction.

REVUE DE LA PRESSE

Les pertes d'animaux pendant la guerre

Il est difficile de se faire une idée exacte du nombre d'animaux qui tombent victimes de la guerre actuelle.

Un journal, pour établir des chiffres approximatifs, procède par comparaison avec les guerres antérieures :

« Pendant la dernière année de la guerre de sécession américaine, l'armée de l'Union possédait plus de deux cent mille chevaux, dont il mourait six cents tous les jours. Les pertes totales s'élevèrent à plus de vingt mille chevaux.

En un an, pendant la guerre contre les Boers, les Anglais perdirent quinze mille chevaux et mules.

Un des facteurs les plus importants des pertes de chevaux est la fréquence des blessures produites par des shrapnells. Chez aucun animal, les plaies ne sont plus rapidement infectées que chez les chevaux: leurs forces déclinent rapidement; bientôt ils ne peuvent plus servir à rien et doivent être abattus.

Les intempéries, la nourriture mauvaise et irrégulière provoquent également beaucoup de maladies parmi les chevaux.

D'après une estimation prudente, on peut admettre qu'au cours de la guerre actuelle, il se perd journellement cinq mille chevaux.

Les pertes de chiens, pigeons et autres animaux pouvant être employés par les armées, sont pratiquement nulles, si on les compare au chiffre ci-dessus. »

Il y aura de beaux jours encore pour l'élevage chevalin, semble-t-il, du moins si la guerre a épargné les bons reproducteurs.

D'autre part ces hécatombes de chevaux promettent de beaux jours aussi à l'automobilisme.

LA JOURNÉE

LES VOYANTES

Soixante-neuf voyantes, somnambules, cartomanciennes, diseuses de bonne aventure, médiums, astrologues, professeurs de sciences occultes, etc., ont défilé, devant le tribunal de simple police de Paris, sous l'inculpation d'avoir prédit l'avenir. M. Daltroff, commissaire de police, remplissant les fonctions de ministère public, a ainsi exposé brièvement les motifs de cette petite poursuite monstre :

« L'industrie des inculpées, a-t-il dit en substance, est tout à fait déplacée dans les circonstances tragiques que nous traversons. Il y a un véritable intérêt général à ne pas laisser progresser cette industrie, qui confine à l'escroquerie. La crédulité publique est actuellement surexcitée. Si le métier de pronostiquer l'avenir a été, durant un certain temps, toléré, il importe que cet état de choses cesse aujourd'hui. Aussi, je réclame à l'encontre des inculpés un avertissement, peine qui, en cas de récidive, pourra se changer en un emprisonnement d'une durée de cinq jours. »

Après plaidoiries, le président a renvoyé à quinzaine pour le prononcé de ses jugements. A noter que, parmi les inculpées se trouve un astrologue et un cartomancien.

Il faut mettre sur le même pied que les voyantes — ou peu s'en faut — les lanceurs d'informations sensationnelles, qui n'exercent pas toujours leur industrie avec désintéressement. Il en est qui réclament 25 ou 50 centimes pour la pseudo-copie, autographiée de telle ou telle dépêche à grand fracas, qu'ils ont imaginée eux-mêmes. Leur succès est d'autant plus grand que le jeûne de nouvelles sérieuses est plus rigoureux.

Si cette industrie n'avait autre résultat que de procurer d'illicites ressources à ceux qui l'exercent, elle ne serait que de la même escroquerie. Mais elle a pour effet, souvent, de produire une exaltation regrettable dans les esprits.

NOS RÉFUGIÉS EN HOLLANDE

Les 700 réfugiés belges qui se trouvent encore à Harlem vont quitter cette ville samedi prochain. Ils seront envoyés aux camps de Numspect et de Ede.

LE CLOU DE L'EXPOSITION DE SAN-FRANCISCO

Toute exposition doit avoir son clou. Pour ne point faillir à cette règle, le comité d'organisation de l'exposition de San-Francisco a fait construire une tour à bascule ou bras mobile à soulèvement, à l'extrémité de laquelle est suspendue une cabine pouvant élever cent personnes à la fois. Cette attraction d'un nouveau genre a été baptisée du nom d' « aéroscope ». La partie mobile, haute de 72 mètres, se compose d'un pylône métallique quadrangulaire qui peut osciller autour d'un axe horizontal situé à une soixantaine de mètres du sommet.

Cet axe est supporté par deux tours métalliques verticales, hautes de 15 mètres, que des jambes de force inclinées extérieures garantissent contre les effets des poussées latérales. La base inférieure de la pyramide oscillante, lestée avec des gueuses de fonte, joue le rôle d'un contre-poids équilibrant le poids de la partie aérienne située au-dessus de l'axe de suspension, ainsi se trouve limité au minimum l'effort nécessaire pour obtenir le mouvement de bascule. Les moteurs servant à développer cet effort sont placés dans une salle au bas d'une des tours de support de l'axe qu'ils commandent au moyen de chaînes à maillons articulés.

Les voyageurs désireux de se procurer les émotions violentes d'un trajet circulaire aérien à grande vitesse, ont à leur disposition une vaste et confortable cabine, pouvant contenir cent personnes; on conçoit qu'il ait été nécessaire de la suspendre à un axe parallèle à l'axe de rotation inférieur de la tour, le plancher peut ainsi rester constamment dans le plan horizontal malgré la forme circulaire de la trajectoire. Dans sa position verticale extrême, la cabine reste fixe et parfaitement horizontale, les visiteurs peuvent ainsi admirer le panorama offert par l'exposition elle-même et par les environs de la ville qui sont fort beaux, car la baie de San-Francisco peut rivaliser avec celle de Naples.

Pour donner à cet ouvrage un aspect pittoresque, on l'a placé dans une île construite au centre d'une vaste pièce d'eau.

BILLETS DE BANQUE DE GUERRE

Beaucoup de collectionneurs demandent la série des billets de banque émis par les communes de Belgique et de la France occupée.

Ces coupures auront certainement une très grande valeur plus tard et acquièrent déjà une plus-value considérable, il paraît que le billet de deux centimes émis par la commune de Wilsele, près Louvain, se paie déjà couramment cinq francs (?!)

Tout le monde connaît les coupures de 5, 2 et 1 francs de la Banque Nationale (elles ne font pas encore prime!) et celles de 5 et 1 francs de la Société Générale.

Les billets wallons sont simples; les billets flamands portent, en général, des vignettes.

Voici une liste de ces billets. Elle est d'ailleurs loin d'être complète :

« Roubaix. 1, 2, 5; Banque d'Emission de Lille, 2; Ville de Lille, 5; Montigny-sur-Sambre, 1, 2, 5; Blaton, 1; Bernissart, 1, 2; Herent, 5, 10 et 25 centimes; Beernem, 1; Welkenraedt, 1, 2, 5 fr. (en décor renaissance d'un rouge vif); Wilsele, 0,15, 0,05, 0,02; Compagnie des Mines de Carvin, 1; Caisse d'Epargne de Cambrai, 1; Saint-Quentin, 1, 2, 5; Douai, 1; Ecourt, 1; Hautmont, 1, 2, 5; Orchies, 1; Hiersaux, 2 (décoré de guirlandes au lion belge); Wasquehal, 1; Roucourt, 1; Lannoy, 1; Estaimbourg, 1, 2; Ramegnies, 1, 2; Maubray, 1, 2, 5; Brasmesnil, 1, 2, 5; Froyennes, 5; Leers, 5; Hérinnes, 1, 2; Louvain, 1, 2, 5; Hasselt, 1; Roubaix, 1, 2, 5; Lambermont, 1, 2, 5; Agglomération Tournay-Antoing-Chercq, 1; Barry, 1, 2, 5; Roulers, 0,50; Aniche, 1; Harchies, 1, 2; Bergneaux, 1; Froidmont, 1, 2; Matulde, 1; Spa, 1; Valenciennes, 0,50, 1; Braine-le-Comte, 1; Gemmenich, 1; Limbourg, 1; Ecaussines, 1; Pepinster, 1; Renaix, 0,25; Hodimont, 1, 2, 5; Leuze, 0,50; Grandglise, 1, 2; Bon Secours, 1; Blankenberghe, 1; Beelon, 1; Waltreloos, 1; Lembecq, 1; Anvelais, 1, 2; Melle, 0,50; Gand, 1, 2, 5, 10, 20; Thiudain, 1; Grandmetz, 1; Chapelle-à-Wat'ine, 1, 2; Blandain, 1; Bury, 1, 2; Gaurain, 1, 2; Blégharies et communes voisines, 1; Rumilies, 1; Ensival, 2, 5; Aire, 1; Hodimont, 1; Forest-lez-Bruxelles, 1,25, 1,50, 2; Blaton, 0,50; Hazebroeck, 0,50; Saint-André, 0,50; Charbonnages de Monceau-Fontaine, 1; Iseghem, 1; Warchin, 1; Nivelles, 1; Guignes, 1, 2; Douai, 1; Hollain, 1; Marchiennes-Nord, 1; Péronne-lez-Antoing, 1; Templeuve, 1; Bruyelles, 1; Callenelle, 1, 2; Renaix, 1; Pecq, 1; Kain, 1; Halluin, 1; Bruges, 1, 2, 5, 20.

CHRONIQUE AGRICOLE.

L'œuvre du coin de terre et l'éducation ouvrière

L'oisiveté est la mère de tous les vices. Il n'est pas inopportun de rappeler ce proverbe au moment où des milliers de bras restent forcément inoccupés. S'il est des œuvres méritoires, ce sont bien celles qui tendent à prévenir l'engourdissement physique de même que la rouille des facultés et du sens moral chez le chômeur involontaire. Ceux qui ont donc conçu et réalisé le projet de « mettre en culture les terrains vagues ou momentanément inoccupés », en les lotissant entre les ouvriers privés de travail, ont été, à ce point de vue, particulièrement bien inspirés. A cela cependant ne se borne pas la portée de leur initiative : en procurant à l'ouvrier des villes une occupation saine et morale, ils rapprochent un peu ce dernier de la vie champêtre. C'est dans les désirs des sociologues qui créèrent l'œuvre du « coin de terre ».

Lorsque, dans quelques semaines, assis au milieu de sa plantation, ce maraîcher improvisé se délectera à la vue des grosses laitues pommées et des pois en fleurs qui rempliront les carrés de son jardinet, il se remémorera sans doute les jours de son enfance où il vivait heureux à la ferme paternelle, qu'il eût peut-être le tort de quitter trop tôt pour aller s'enfermer dans un atelier ou peiner au fond d'une mine. Ce n'est pas qu'il faille escompter de ce chef un retour direct à la terre, car dès que les feux se rallumeront et que la machinerie de l'atelier se remettra en mouvement, notre jardinier s'empressera de laisser là sa bêche et son râteau pour reprendre l'outil ou le marteau. Néanmoins ces quelques jours de travail passés au grand air, ce retour momentané à la vie de jadis auront rétabli le lien, depuis longtemps rompu, qui rattache l'ouvrier de la ville à ses origines. En suite de ce contact, celui-ci deviendra peut-être désireux de disposer d'un lopin de terre pour cultiver quelques légumes « comme au temps de la guerre ». Il cherchera et il trouvera vraisemblablement à combler ses vœux et ainsi insensiblement l'attrait des villes faiblira tandis que la vie rurale apparaîtra sous un jour plus réel et plus beau. C'est le premier pas; il n'y a que celui-là qui coûte; d'autres suivront.

Il est un dernier résultat qu'obtiennent les organisateurs des « coins de terre », c'est celui d'augmenter la production en aliments végétaux et de faire bénéficier directement l'alimentation populaire de cet accroissement de ressources si utiles pendant les jours d'épreuves que nous traversons. L'ouvrier deviendra nécessairement plus végétarien. C'est un bien, parce que son alimentation en temps normal est loin d'être rationnelle. Le pain, la tranche de viande de porc et les pommes de terre sont à peu près les seuls éléments qui constituent son invariable menu. Lorsqu'on lui aura appris à cultiver quelques légumes, lorsque la laborieuse ménagère connaîtra elle-même les moyens d'en retirer tout le profit possible, le régime alimentaire ouvrier aura fait un progrès notable. Nous le répétons, l'entreprise qui mène à ces résultats mérite l'approbation unanime; bien plus, elle mérite d'être imitée partout dans les villes et les centres industriels.

Des initiatives de ce genre ont déjà été prises dans quelques grandes villes. Si nous ne nous trompons, c'est Anvers qui a donné l'exemple, suivi de près par Gand. Depuis lors s'est constitué à Bruxelles un « Comité central pour la culture des terrains inoccupés », qui est placé sous les auspices mêmes du comité national de secours et d'alimentation. Cet organisme a principalement pour but de grouper les terrains incultes en vue d'y cultiver la pomme de terre pendant la campagne de 1915. Il réalise son objet en lotissant les terrains en parcelles réparties entre les familles nécessiteuses d'une même région, lesquelles feront la récolte pour leur compte personnel. Exceptionnellement et pour de grandes étendues qui seraient mises à sa disposition en dehors des agglomérations, le comité en assurera la culture et fera faire la récolte au profit du comité d'alimentation.

La Section agricole du comité national de secours et d'alimentation se propose même d'allouer éventuellement une intervention pécuniaire aux œuvres qui s'occupent de cette culture. Le secours alloué sera au maximum de un franc par are de terrain cultivé et il ne pourra dépasser 10 francs par famille nécessiteuse. Les demandes adressées directement à la section agricole devront renseigner l'étendue cultivée, le devis approximatif des dépenses à faire pour la culture, le nombre et la situation des bénéficiaires.

* * *

Il n'est pas vraisemblable que les « coins de terre » se bornent à remettre aux bénéficiaires les lopins avec ou sans semences et engrais leur souhaitant « bon succès et à l'année prochaine ». Leur œuvre serait incomplète : il ne faut pas que de la terre, des graines et des engrais pour cultiver, il faut en plus quelques aptitudes ou connaissances spéciales.

Un cours de culture maraîchère alors? Parfaitement, mais un cours où l'on parle peu et démontre tout, un cours comme devraient être tous les cours faits aux professionnels, où le professeur se sert d'une bêche au lieu d'un livre, un cours consistant en démonstrations sur le terrain au lieu de démonstrations au tableau, en un travail réel au lieu d'un simulacre. Mais comment réaliser cette idée? Il suffit de réserver, lors du lotissement, une parcelle de démonstration : ce sera le coin du démonstrateur, son jardinet à lui, le jardinet du maître devant servir de modèle aux élèves et dans lequel se feront préalablement toutes les opérations culturales sous les yeux des intéressés de manière à ce que ceux-ci n'aient plus qu'à copier celui-là.

Faut-il dire que la même méthode doit prévaloir lorsqu'il s'agira, à la récolte, d'utiliser les produits du jardinet dans le ménage ouvrier? La maîtresse ménagère devra imiter le jardinier démonstrateur et c'est devant le fourneau ou l'humble poêle domestique qu'elle devra poursuivre et couronner l'œuvre rêvée par les « coins de terre ». Semblable enseignement laissera des traces ailleurs que sur le tableau noir : il en aura produit dans le cœur et le cerveau de nos ouvriers. Instruits à pareille école, aux jours sombres que nous traversons, les ouvriers n'en deviendront que meilleurs et mieux disposés à collaborer avec toute la nation au relèvement de la Patrie, lorsque la vie normale pourra reprendre son cours.

C'est là un point capital et il faut y songer chaque fois qu'il nous arrive de croiser dans la rue quelque groupe de sans-travail déambulant sans but, tuant le temps ou allant se poster d'un carrefour à l'autre. Il faut y songer quand on aperçoit, assis ou à demi-couchés le long des trottoirs, des petits groupes se livrant aux jeux de hasard. L'ouvrier ne perd pas autrement le goût du travail pour contracter des habitudes qui ne peuvent lui être que pernicieuses. Il faut tout tenter pour le tenir en haleine en lui trouvant une occupation manuelle, mais en même temps il faut viser à l'instruire davantage, à l'éduquer, lui et les siens : la culture d'un coin de terre, allant de pair avec l'organisation de quelques conférences d'horticulture et d'enseignement ménager, conduira tout droit à ce résultat.

Aux dirigeants de ces œuvres nous conseillons vivement de recourir aux services des conférenciers et conférencières agricoles, qui ne demandent, j'en suis sûr, qu'à les seconder dans leur entreprise si hautement patriotique et humanitaire.

H. M.

La guerre et les droits privés

La législation et le moratorium

La législation du moratorium soulève diverses questions intéressantes que je me propose d'examiner.

Et d'abord, ne s'applique-t-elle qu'aux valeurs commerciales, ou doit-elle comprendre toutes les créances ou valeurs transmissibles, quels que soit leur caractère. Les uns pensent que le contexte des arrêtés royaux du 3 août et du 9 août indique suffisamment, que les seules valeurs dont il soit question sont celles qui sont de nature commerciale et se transmettent de la main à la main.

Certains les restreignent même aux traites et effets. D'autres donnent, au contraire, au texte une interprétation plus extensive et croient pouvoir y comprendre les créances civiles, quand elles sont transmissibles. Ils font remarquer que ces dernières ne sont pas toutes également négociables quoiqu'on en puisse penser. Il en est, notamment, ainsi de celles qui ont pour élément essentiel la personnalité du créancier. Tel serait le cas, par exemple, d'un mandat de confiance. Le mandataire est tenu de s'acquitter lui-même de la mission dont il a été chargé et ne peut se substituer un tiers dans les fonctions qu'il a acceptées, bien que, en principe il résulte de l'article 1994 du Code Civil, que le pouvoir de substitution soit de la nature, sans être de l'essence du mandat. Il en est de même du locataire, auquel le bail défend de sous-louer les lieux loués par lui. On paraît être disposé, à première vue, pour l'interprétation large du texte. Cependant, trois considérations doivent être faites.

La première est que la loi du « Moratorium » forme un régime exceptionnel, très grave, qui modifie les conventions des parties, risque de tou-

cher aux droits acquis et déroge à certaines lois par le caractère qu'elle donne au cas fortuit, ou à l'occupation de guerre et à ses effets.

La seconde, c'est que la loi belge s'est inspirée des lois françaises et a été calquée sur elles. Or, le terme, « valeurs négociables » a été précisé dans ces dispositions. La loi du 13 août 1870 avait, comme les arrêtés pris en Belgique, visé les valeurs négociables. Si les lois postérieures du 10 mars 1871 et les autres employèrent le terme « effets de commerce », c'est parce que le législateur français ne voulait plus, fut-il dit, que « l'on » pût étendre ces dispositions aux warrants, aux » chèques, marchés à livrer et autres valeurs que » la loi, ou certains usages, rendent négociables(1).

Mais, l'argument le plus important, celui qu'on a négligé de faire valoir jusqu'à présent, réside dans le seul mode légal de transports des créances civiles et autres droits incorporels, vis-à-vis des tiers. D'après l'art. 1690 du Code Civil « le cessionnaire n'est saisi, à l'égard des tiers que par la signification du transport faite au débiteur ». La disposition ajoute : « Néanmoins, le cessionnaire peut être également saisi par l'acceptation du transport faite par le débiteur dans un acte authentique ». Cette disposition est modifiée par l'article V de la loi hypothécaire du 16 décembre 1851 lorsqu'il s'agit de la cession d'une créance hypothécaire inscrite ou de la subrogation à un droit semblable La cession ne peut résulter, dans ce cas, que d'actes soumis à la transcription. Il doit être fait mention en marge de l'inscription, de la date et de la nature du titre du cessionnaire, avec indication des noms, prénoms, professions et domiciles des parties. Le conservateur doit indiquer, au bas du bordereau, le changement opéré sur ces régistres. Ce ne sont pas là, dit-on, des valeurs négociables, transmissibles de la main à la main dans le sens qu'ont en vue les arrêtés relatifs au moratorium.

On s'est demandé d'un autre côté si le Belge, réfugié à l'étranger, peut bénéficier des avantages de cette législation spéciale. La question est importante pour nombre de nos compatriotes, qui ont quitté le territoire belge. Les textes légaux sont, à la vérité, muets à cet égard, et il semble, à première vue, que l'on doive limiter l'action d'une loi de faveur aux limites du royaume et en faire bénéficier ceux-là seuls qui sont demeurés en Belgique.

Il y a des précédents toutefois. En 1872, divers cours et tribunaux, notamment la Cour de Cassation de Turin, la Cour d'Appel de Bruxelles et la Cour d'Appel de Gand, par des arrêts du 6 mars 1872, du 29 avril 1872 et du 15 mai 1873, n'ont pas hésité à donner une application large à la loi de prorogation des délais de protêts et à la loi suspendant toutes poursuites, en donnant à ces dispositions un caractère international et général. Il est vrai de dire qu'une décision en sens contraire a été rendue par le tribunal supérieur de Leipzig le 21 février 1871. Y a-t-il lieu d'étendre l'application du régime du moratorium aux créances résultant de marchés à livrer et à date non fixe, mais indéterminée? L'affirmative peut être admise par la raison que les dispositions ne font aucune distinction bien qu'elles supposent cependant l'existence d'une échéance ou d'une date déterminée, et qu'il suffit que la valeur négociable ait été souscrite avant la publication de l'arrêté du 2 août. Mais, il s'agit, remarquons-le, non de la créance elle-même, mais de l'instrument ou de la traite qui sert à sa négociation. Le bénéfice du régime de faveur ne se justifie plus lorsqu'il s'agit d'effets créés et renouvelés à une époque où les signataires sont en mesure d'apprécier, en toute connaissance de cause, les obligations qu'ils auront à remplir.

Une intéressante question a encore été soulevée. De ce que les arrêtés royaux sur la matière disent que les délais pendant lesquels doivent être faits les protêts et tous actes concernant les recours etc., sont prorogés, s'en suit-il que cependant des protêts ne peuvent être faits par des créanciers qui veulent maintenir leurs droits? Voici en quels termes un commentateur du régime sur le moratorium, qui cache sous le voile de l'anonymat, une personnalité très en vue du barreau et du monde parlementaire, soutient l'affirmative :

« Les règles relatives aux protêts et recours devant être appréciées au regard de la loi du lieu » du paiement ou du recours, les arrêtés de pro» rogation pourront être invoqués vis-à-vis des » obligés étrangers (ce qui serait le cas, par » exemple, des Suisses, Hollandais ou Français » ayant signé des traites ou des effets en Bel» gique avant la publication de l'arrêté du » 2 août) comme valable autorisation de différer » tous les actes qui auraient dûs être accomplis » en Belgique sans qu'il faille rechercher si le » protêt, était, en fait, possible. » L'exposé des motifs de la loi Belge affirme cependant qu'elle entend l'interdire : « Aucun protêt ne peut être fait ». Comparez : Bruxelles 22 Avril 1872 Pas. 1872 II p. 157 et Tribunal du Havre 30 novembre 1870 Dalloz per. 1872 III p. 69.) Cette déclaration de l'exposé ne trouve pas de confirmation dans le texte. On pourrait, sans doute, déclarer le protêt, ou une constatation de non paiement, acte frustratoire, et décider que le débiteur de l'effet ne devra pas en supporter le coût. (Consultez : un jugement du Tribunal de Commerce de Bruxelles 18 octobre 1903 rapporté dans la *Revue de Jurisprudence Commerciale* 1904 p. 28). Mais rien ne permet toutefois de dire qu'il est interdit et malgré l'autorité du Commandateur, dont il s'agit, je ne partage point l'opinion qu'il émet. La raison en est que, si on veut pénétrer l'esprit du régime sur le Moratorium et l'intention du législateur, c'est qu'aucun acte, de nature à porter atteinte au crédit commercial, ne peut être posé dans les délais stipulés. Si telle n'avait pas été la pensée dominante de la loi, il eût suffi d'imposer le sursit des poursuites judiciaires, dont le protêt est la base, ou de s'opposer à l'exécution de toutes condamnations obtenues de ce chef. Il y a arrêt net de toute la procédure et dispense des actes conservatoires. C'est pourquoi, le protêt n'est pas seulement inutile, il est irrégulier, sauf pour les traites non acceptées, et peut devenir dommageable, bien que la question de l'intention, qui anime le créancier, soit essentielle en la matière.

Il n'est pas inutile de faire remarquer que le passage, que j'ai cité plus haut, rappelle, avec raison, la loi du lieu de paiement, ou de recours, qui est applicable aux Belges, résidant à l'étranger. Ce qui confirme la thèse que j'ai soutenue au sujet de la généralité d'application des textes légaux.

C. T.

(1) La législation du moratorium, Commentaire des lois et arrêtés belges et allemandes : 1. sur le moratorium des effets; 2. le moratorium des dépôts; 3. les délais de grâce; 4. les interdictions de poursuites. Bruxelles, Impr. Fischlin, mars 1915.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ASSOCIATION DES MERES CHRETIENNES. — La prochaine réunion des Mères Chrétiennes aura lieu dans l'Eglise du Collège Sainte Barbe, le Mercredi 21 Avril 1915.

La Sainte Messe, célébrée aux intentions des associées commencera à 10 1/2 heures.

Elle sera suivie d'une instruction par le R. P. DONNET, Directeur de l'Œuvre.

« Eigenaars belangen »

Cette Société bien connue des Gantois, et qui dans le passé a rendu de grands services, particulièrement aux propriétaires d'immeubles de rapport, a pris l'initiative d'étendre son champ d'activité par la constitution d'un Comité qui aura pour mission de prêter ses bons offices à ses membres et affiliés (sinistrés de la guerre dans l'arrondissement de Gand).

Ce qu'elle offre, au public, ce n'est pas une assurance mutuelle. Elle ne veut pas marcher sur les brisées d'autres sociétés qui ont cherché dans la voie de la mutualité, le palliatif contre les ravages de la guerre !

L'œuvre de la Société « Eigenaarsbelangen » est de pure solidarité. Le Comité spécial, chargé de la défense des intérêts des affiliés ne veut d'aucune rémunération. C'est à titre purement gracieux qu'il vient en aide à ceux de ses concitoyens que nous pourrons à son intervention.

La minime cotisation exigée des affiliés n'est qu'une provision pour les débours de toute nature et dont l'excédent, lors de la reddition des comptes, sera réparti entre les membres.

Etablir la valeur actuelle des biens, meubles et immeubles soumis au risque de guerre; éventuellement constater le montant des dégâts; s'entendre pour le recouvrement des indemnités de guerre, voilà en résumé, de quoi le Comité spécial de la Société « Eigenaarsbelangen » s'occupera.

Sans doute, ce Comité n'a rien d'officiel, mais il aura à cœur de montrer dans l'accomplissement de sa tâche tant de conscience, de compétence, de désintéressement et d'impartialité, que les pouvoirs publics seront contraints de reconnaître à ses évaluations, toute l'autorité nécessaire. Le Comité s'entoure d'ailleurs des lumières d'Ingénieurs, d'architectes et d'autres spécialistes qui contrôleront les déclarations et dossiers fournis par les intéressés.

Dès, avant que cette œuvre se soit annoncée au grand public, elle a recueilli de nombreuses et précieuses adhésion. Elle répond donc à un véritable besoin.

Puisse-t-elle contribuer à faire renaître la confiance dans les cœurs de ceux qu'épouvante le spectre des horreurs de la guerre, comme elle fournira aux autorités de précieuses renseignements pour les indemnités à allouer à ceux que la guerre aura ruinés.

* * *

Le Comité spécial chargé de recueillir les adhésions de ceux qui désirent faire les constats en vue des ravages éventuels de la guerre, siégera à l'hôtel des ventes par Notaires (rue des Boutiques, 1, à Gand), les lundis, mercredis et vendredis, de 5 à 7 heures (H. B.) de l'après-midi; ainsi que le vendredi matin, de 9 à 11 h.

Voici la composition des divers Comités :

Membres-Protecteur : MM. E. Braun, bourgmestre de la Ville de Gand; Baron R. de Kerchove d'Exaerde; De Bast, sénateur; Verceuysse de Solart, id.; Maenhaut, membre de la Chambre des Représentants; Mechelynck, id., id.; Siffer, id., id.; Vergauwen, id., id.; Eyleubosch, député suppléant; Vanderlinden, administrateur de l'Université; Maertens, président de la Banque de Flandre; Mees-Braun, président du tribunal de commerce; Amand Casier, industriel et sénateur suppléant; Jules Suppes, industriel; Van der Donckt, syndic de la chambre des notaires; Nowé, notaire; Martens, notaire; De Keghel, conseiller provincial; P. Vergaegen, id.; Van Cleemputte, id. et bourgmestre de Mont-St-Amand; Verdonck, bourgmestre de Gendbrugge; Schauvlieghe, conseiller communal; Ch. Leybaert, président de la fédération de la presse; Van Hollebeke, secrétaire de la fédération de la presse.

Membres d'honneur et consultant : MM. De Cuyper, avocat et président de la chambre d'appel du Conseil des Prudhommes; Alb. Verbessem, avocat et conseiller provincial; Bourdon, orfèvre; Cloquet, architecte et professeur à l'Université; Van Rysselberghe, architecte principal de la Ville de Gand; De Noyette, président de la fédération des architectes de la Flandre Orientale; J. Verenghen, architecte, secrétaire, id.; Ledoux, président de la Société des jeunes architectes; Rooms, architecte de la commune de Mont-St-Amand; J. Van Autryve, président de la Chambre Syndicale des Entrepreneurs; C. Mynckе, syndic, id.; Haetterman, président des géomètres; Van de Velde, ingénieur principal du chemin de fer de l'Etat; G. De Volder, ingénieur industriel; Massyn, directeur de ventes et commissaire-priseur; P. Buyck, syndic de la Chambre Syndicale des Entrepreneurs; Jos. De Cuyper, architecte-entrepreneur; Guillaume De Somer, horticulteur, Mont-St-Amand; Dupont, président de la Chambre Syndicale des hôteliers; Jos. Collia, vice-président du Cercle des commerçants; Snoeck, président de la fédération des propriétaires du canton de Ledeberg; E. Winsel, membre de l'Institut international de bibliographie, trésorier de la Société « Eigenaarsbelangen »; De Pue, secrétaire, id.

Conseil d'administration. — MM. J. Temmerman, président de la Société « Eigenaars belangen »; C. De Bast, vice-président, id.; D. Morant, id., id.; Alb. Coppens, administr.-délégué et trésorier du Comité susdit; Is. Van der Meersch, secrétaire de la Société « Eigenaarsbelangen; B. Verenghen, commissaire, id.; De Moynck, id., id.; G. Morels, id., id.; Lammens, id., id.; J. De Pue fils, secrétaire adj.; J. Soudan, A. De Vleesse, Massart, Van Hove, F. Van Volden, D. Heye, Soenens, Lossy et Cornez.

(Communiqué)

La Ville et la Province

AVIS

Il est porté à la connaissance des intéressés que les paquets envoyés aux prisonniers en Allemagne, sont arrivés aux camps mentionnés ci-dessous :

Gardelegem. — Advoet Séraphin, Blanckaert Jules, Bos Auguste, Bostyn Julien, De Bruycker Charles, De Buysscher Adolphe, De Cuyper Philémon, De Lange Alphonse, De Lombaert, De Peiter Maurice, Depaepe Georges, De Verre Guillaume, De Vos Achille, De Wulf Raymond, De Winne Hector, De Waele Joseph, Dick Maurice, Hebbelinck Louis, Hosie Joseph, Leuwers Charles, Lips Raymond, Mils Cyrille, De Muyter Germain, Vaernewyck Isidore, Van den Berghe Jules, Verleye Henri, Verpaelen Prosper, Wauters François.

Soltau. — Somerlinck Georges, Van den Houdt Ach.

Celle-Lager. — Mys Omer.

Friedrichsfeld. — Ghyssens Arthur, Rose Louis.

Salzwedel. — Crabbe Gustave, De Boever René, De Weerdt Aloïs.

Münster Lager. — Cnudde Pierre, De Clercq Maurice, De Moor César, De Rocker Alphonse, Drieghe Auguste, Le Lièvre Cyrille, Mortier François, Pieters Jean, Snoeck Raymond, Sieburtaut Albert, Van der Putten Léon, Van der Veenet Maurice, Van de Walle Alphonse, Van de Walle Georges, Verbeke Cyrille, Verdonck Georges.

Erfürt. — Van Buynder Joseph, Van Durme Oscar et Rotiers Antoine.

Döbeln. — Van Bleyenbergho Jules.

Verden a/Aller. — Hamelinck Joseph.

Göttingen. — Backeljau Léopold.

Wahn. — Van Hoecke Edmond.

Friedberg. — Maes Auguste, Mestdag Georges.

MENAGERES avec un paquet de « Het Bleekerije » à 0.22 centimes, et 2 1/2 litres d'eau vous faites trois kilos d'excellent savon mou. Vente en gros et détail : LEONCE DENY, rue Neuve St-Jacques, 19, Gand. Brosses, éponges, peaux de chamois. (5234)

AVIS IMPORTANT AUX BRASSEURS

Les brasseurs de la Flandre Orientale sont instamment priés de remplir et de signer le Bulletin des Conditions, avant vendredi prochain et de le remettre immédiatement à M. Th. Bilsen, rue des Remouleurs, 113, Gand.

Le comité de l'Association des Brasseurs, Gand-Ecloo.

COUPONS CEDULES ARGENTINES à l'échéance du 1er JUILLET 1915, payables dès à présent et sans frais. Coupons ETRANGERS et BELGES payables aux meilleures conditions. Négociation de toutes valeurs. S'adresser de 10 à midi et de 1 à 3 heures (belge) chez Witerwulghe, agent de change, 59, Coupure, rive gauche, à Gand.

ŒUVRE DU SECOURS DISCRET

Ceux qui auraient besoin d'employés, d'actylographes, professeurs de musique ou de peinture, de tailleurs, d'ébénistes, etc., sont priés de s'adresser au local de l'œuvre du Secours discret, rue de la Vallée n. 4, où les demandes écrites doivent être déposées.

G. VAN PEENE, *dentiste*, r. de la Station, 17, Gand. (4629)

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

Assemblée Générale ordinaire, mercredi 21 avril, à 5 heures du soir très précises, au local de la Société (Halle aux draps).

Ordre du jour : I. Communications diverses; II. Auteur des van Eyck (suite) : La Fontaine de Vie dans l'histoire de l'art gantois. Les textes inscrits sur le retable (M. vander Haeghen); III. Une tête de Christ de la cathédrale d'Arras (M. Jos. Casier); IV. L'Histoire en Flandre depuis cent ans : I. Les Recherches (M. V. Fris).

PRODUITS ALIMENTAIRES. *Comptoir Général Néerlandais.* — Voir ann. 4me page. (9459)

Administration des Douanes

VENTE PUBLIQUE

DE

MARCHANDISES SAISIES

Le Jeudi 22 avril 1915, à 9 h. 30 m. (heure du Beffroi), le Receveur des douanes, à Gand, vendra publiquement dans un magasin de l'Entrepôt public (place du Dock), au comptant et sans frais ni droits quelconques les marchandises ci-après :

Légumes en conserves 1900 boîtes de 3 kilos;
Café torréfié, moulu, 5 fûts;
» » en grains, 85 balles;
Tabac à fumer, 86 balles et 5 caisses;
» » priser, 41 fûts;
» cigarettes 1 caisse et 1 paquet;
» cigares, 3242 caissettes (228.000 cigares);
» non fabriqué, 5 balles.
Liqueurs, 2 caisses, 24 bouteilles;
Cognac, 1 fût;
Sucre cristallisé, 50 kilos;
Du vieux cuivre et des vieilles futailles.

Ces marchandises seront exposées les deux jours précédant la vente, le matin de 9 heures à midi et l'après-midi, de 3 à 6 heures. (118)

FAITS DIVERS

LES ENVOIS AMÉRICAINS A FIN MARS

Voici ce qui est arrivé d'Amérique, depuis le début des hostilités jusqu'au 31 mars : 137.012 tonnes froment; 91.349 tonnes farines; 10.407 tonnes riz; 15.347 tonnes pois et fèves; 2.439 tonnes viande et lard; 21.975 tonnes maïs; 4.226 tonnes pommes de terre; 12.791 tonnes aliments divers; 2.507 tonnes vêtements.

Du 1 avril au 11 juillet, on peut attendre encore 50 navires chargés de vivres.

— COLLISION ENTRE DEUX STEAMERS ANGLAIS SUR LA SEINE. — Le Havre, 13 avril. — Une collision s'est produite cette nuit en Seine, près l'endroit désigné « Aux Meules », entre deux steamers anglais, « Idaho » et « Saxon-Briton », le premier montant la Seine, et le second se dirigeant vers le Havre.

Les deux navires s'échouèrent, mais réussirent à se renflouer par leurs propres moyens; puis ils continuèrent leur route. Le « Saxon-Briton » est entré au port ayant de graves avaries à gauche avant. Il a pris place dans le bassin de la Citadelle, où il sera procédé à toute expertise et à des réparations provisoires. Les causes de l'accident sont inconnues.

— AVIATEUR AMERICAIN TUE. — New-York, 14. — L'aviateur Cecil Paoli, qui fut le premier à survoler la chaîne des Andes, s'est tué à l'aérodrome militaire de College-Park, à Maryland, en faisant une plongée verticale.

— UNIFORMES IMPERMEABLES. — Un laboratoire municipal a soumis à l'Académie des Sciences de Paris, un procédé qui rend les uniformes imperméables. La lanoline, produit tiré du suint des moutons, est dissoute dans du chlore. Au mélange ainsi obtenu on ajoute de l'essence. On trempe les uniformes en entier avec tous les paramen's, etc., dans cette composition, on les secoue un peu et on les sèche à l'air.

Aucune goutte ne pénétrera plus l'étoffe ainsi préparée qui ne perd rien de son élasticité ni de sa perméabilité à l'air.

— L'AVICULTURE PRATIQUE. — La construction d'un poulailler n'est pas très compliquée et peut être rudimentaire si l'on tient compte de deux facteurs : l'air pur et les courants d'air. Si l'air pur est nécessaire, par contre il ne peut y avoir de courant d'air. Une vieille caisse d'emballage peut former un dortoir tout trouvé. Il suffit de découper dans le bas une ouverture qui servira d'entrée et juste au-dessus, le plus haut possible, un trou d'aérage que l'on remplira d'un léger bouchon de paille. A quelque distance du sol on fixera un perchoir plat, pas rond, ce dernier système est défectueux parce qu'il oblige les oiseaux à faire de grands efforts pour se maintenir en équilibre. Il s'en suit qu'au lieu de se reposer, ils sont plus fatigués le matin que le soir et la tension continuelle des muscles inférieurs a une mauvaise répercussion sur la ponte.

Pour compléter l'aménagement du poulailler on y mettra encore un bac avec de la poire brisée : ce sera le pondoir, et un récipient avec de l'eau pure souvent renouvelée.

Si l'on possède un jardinet ou une cour clôturaillée et que l'on désire en laisser la libre jouissance aux poules — beaucoup de jardins sont trop petits pour être cultivés et ne peuvent en ce temps de guerre trouver de meilleur emploi — on fera l'économie de treillis et l'on empêchera les poules de tenter de s'envoler par-dessus les murs en leur coupant tout simplement une partie des plumes d'une aile. L'aile se compose de trois parties : le bras, l'avant-bras et la main; ce sont les plumes de l'avant-bras qu'il faut couper sans toucher à celles du bras ni de la main.

A l'état de repos, les plumes de l'avant-bras se replient complètement sous les autres plumes formant l'aile, leur ablation ne se remarque absolument pas et le plumage conserve toute sa beauté.

NECROLOGIE

— On annonce la mort d'Emile Cazentieve, le ténor de l'Opéra-Comique, qui se fit entendre à plusieurs reprises sur les scènes belges. Il est mort, adjudant, sur le champ de bataille, à l'âge de 54 ans.

Le général De Wet vient de perdre sa fille cadette. Il a été autorisé à rester auprès du lit de son enfant jusqu'à la fin et a pu assister sous escorte aux funérailles.

— On annonce de Bruxelles la mort de M. Hippolyte Rolin, ingénieur civil, directeur (en disponibilité) au Musée Commercial du bureau de renseignements pour l'exportation des produits agricoles.

A BRUXELLES

LA CROIX ROUGE DE BELGIQUE

Une dépêche Wolff annonce que le Comité de la Croix Rouge vient d'être dissous. On ne sait avec précision dans quelles circonstances cette mesure a été prise. Voici la traduction de la dépêche Wolff :

« Bruxelles, 16 avril (Wolff). — Le Comité directeur de la Croix Rouge en Belgique se refuse à prendre part à la lutte méthodique contre la misère actuelle en Belgique. Pour cette raison, par ordre du Gouverneur général, le Comité a été dissous et le comte von Hatzfeld-Trachenberg a été chargé de l'administration du Comité central. »

— AUX ABATTOIRS D'ANDERLECHT. — Voici un relevé fait aux Abattoirs et Marchés de la rue d'Allemagne par le Service de Physiène publique pendant l'exercice écoulé de 1914 :

Il a été exposé en vente pendant un an : 31.763 bœufs, 14.230 taureaux, 65.913 vaches, soit 111.306 têtes de gros bétail; 63.733 veaux, 174.369 porcs et 66.113 moutons.

Il a été abattu : 13.239 bœufs, 5.773 taureaux et 15.034 vaches, soit 34.046 têtes de gros bétail; 43.632 veaux, 73.659 moutons, 30.006 porcs, 139 porcs de lait et 786 chevaux.

Le service de l'expertise des viandes a, au total, pratiqué 242.268 expertises. Le total des saisies pratiquées est de 5.398 se répartissant comme suit : saisies totales, 730. Gros bétail, 177; veaux, 66; moutons, 75; porcs, 341, et chevaux, 71.

Saisies partielles : 4.575. Gros bétail, 3.474; veaux, 113; moutons, 32; porcs, 776, et chevaux, 180.

Le poids total des viandes saisies est de 106.139 kgr.

Il a été expédié vers les différentes usines de stérilisation du pays 35.931 kgr. de viandes stérilisables et il a été délivré 3.500 certificats de transports

— LE PRIX DES DENREES. — Voici la mercuriale des marchés, dressée par la division centrale de police de Bruxelles :

Epiceries : Café, le kilo, fr. 2.60; chicorée, 0.60; sucre blanc, 0.80; cassonnade, 0.90; sel, 0.10; poivre, d'Italie, 1.90; vermicelle, 1.90; sel de soude, 0.11; 5.00; riz, 1.10; pois cassés, 1.15; haricots, 1.10; pâte savon, 1.05; farine, 1.20; pain, 0.14; huile d'arachide, le litre, 2.90; huile de sésame, 2.20; huile d'œillette, 2.00; huile d'olive, 3.50.

Viandes de boucherie par bêtes entières, le kilo : Bœufs, fr. 2.25; taureaux, 2.05; vaches, 2.00; veau, 2.45; mouton, 2.75; porc, 2.75; viande de porc salé, 3.10; viande de porc fumée, 3.60; lard, 3.00 fr.

Poissons : sec (stockfisch), le kilo, fr. 0.90; salé (morue), 1.80.

Légumes : Pommes de terre, les 100 kilos fr. 18.00 à 20.00; carottes, le kilo, 0.25; oignons, 0.05.

Beurre, le kilo, fr. 4.00; œufs, pièce, 0.12.

D'autre part, l'autorité allemande vient de fixer, pour toute l'agglomération bruxelloise, et sous menace de pénalités, ces prix maxima de vente :

Bœuf (par kilo, poids d'abatage) fr. 2.20; veau, 2.60; mouton, 2.60; porc, 2.40.

Sel (par 100 kilos), fr. 12.00; sucre brut, 28.00; pommes de terre, 16.00 pour le commerce de gros et 18.00 pour le commerce de détail; farine, 45.00; maïs, 40.00; froment, 45.00; seigle, 40.00; orge, 35.00; avoine, 40.00; foin de prairie, 10.00; foin de trèfle, 13.00; paille de fourrage (avoine), 7.50; paille pour litières (seigle), 6.00; tourbe, 6.00.

Lait (par litre), fr. 0.30.

« Les prix maxima ci-dessus, ajoute l'arrêté, ne sont pas applicables aux denrées, boissons et vivres importés par le Comité hispano-américain. »

LA GUERRE

Communiqué allemand

Un Zeppelin en Angleterre

Berlin, 16 avril. (Officiel) :

« Dans la nuit du 15 au 16 avril, des dirigeables ont jeté des bombes avec succès sur plusieurs places défendues à la côte sud-ouest de l'Angleterre. Les dirigeables ont été vivement canonnés avant et après l'attaque. Ils sont revenus sans dégâts. Le suppléant du chef de l'état-major de la marine.

(signé) Behncke.

* * *

Londres, 16 avril. — L'Agence Reuter publie la dépêche suivante :

« Cette nuit à 12 h. 10, deux dirigeable allemands ont apparu au-dessus de Maldon (Essex), à 40 kil. de Londres et ont jeté 4 bombes.

Les dirigeables ont de même jeté des bombes sur le bassin d'Heybridge; 3 kil. plus loin, quelques maisons ont été incendiées. Les dirigeables ont suivi le cours du fleuve Blackwater.

Vers 1 h. 15 du matin, un dirigeable allemand, venant de la mer, a survolé Lowestoft et jeté 3 ou 4 bombes dans le voisinage. On a vu à quelque distance les flammes d'un incendie. L'étendue du dommage n'est pas encore connue.

Les détails sur l'attaque aérienne de Maldon manquent. Les habitants de Lowestoft furent prévenus à 1 h. de l'arrivée du Zeppelin. On entendit 3 explosions.

Sur Southwold, 6 bombes ont été jetées. Les dirigeables sont repartis vers la mer. »

Communiqué français

Paris, 16 avril :

La hauteur sud-est de N.-D. de Lorette a été prise à la baïonnette par nos troupes qui occupaient déjà le versant sud-est jusqu'aux confins d'Ablau St-Nazaire.

A Thiepol et La Boiselle dans la région d'Albert, deux attaques ennemies ont été enrayées.

Dans les Argonnes, près Bagatelle, nous avons canonné les principales tranchées allemandes. Plus loin à l'est nous avons repoussé une attaque. A Eparges, dans la nuit de mercredi à jeudi trois contre-attaques ennemies pour reprendre un point avancé à l'est ont été repoussées. A midi, l'ennemi a vivement bombardé la position, mais sans faire l'assaut.

Dans le bois de Mort Mare nous avons repoussé une contre-attaque. Dans le forêt Le Prêtre nous avons repoussé une contre-attaque.

Attaques d'avions.

Un communiqué français du 15 dit que les avions français ont jeté des bombes à Mézières, à Charleville, sur la gare de Fribourg-en-Brisgau et à Ostende.

Au sujet du résultat de ces attaques, une dépêche Wolff dit :

Fribourg, 15 avril. — Ce midi un aviateur ennemi a survolé la ville et jeté cinq bombes sur le faubourg Stuhlinger. Deux n'ont pas causé de dégâts; les trois autres ont tué 2 hommes et quatre enfants. Deux hommes et huit enfants sont gravement blessés, un certain nombre d'écoliers sont blessés légèrement. Une bombe a traversé le toit d'une maison. Un cheval a été tué également.

Une autre dépêche Wolff dit qu'à Mézières et à Charleville il n'y a eu que des dégâts matériels peu considérables.

En Italie.

Berlin, 15 avril. — Le *Lokal Anzeiger* reçoit ces informations de Milan :

« La grève générale est complète. Dans les faubourgs, les Usines chôment, en ville tous les magasins sont fermés.

Le Conseil municipal fait savoir que l'ouvrier tué dimanche, sera enterré aux frais de la ville.

A Gênes, on annonce la grève générale au port.

A Spezia, une réunion est annoncée, des ouvriers du port qui décidera de la grève général des ports italiens. »

L'agitation qui est surtout dirigée contre la police, a commencé à Milan, où elle a été motivée par la mort d'un ouvrier, tué dans une émeute.

La démobilisation grecque.

Milan, 16 avril. — On télégraphie d'Athènes à l'*Union* :

« La démobilisation de l'armée grecque est ordonnée pour quatre nouvelles classes qui avaient été renvoyées sous les drapeaux par Venizelos. Le licenciement se fera du 20 avril au 15 mai. »

Rome, 16 avril. — La *Tribuna* annonce que Venizelos projette l'envoi d'un corps de volontaires grecs à Smyrne. La concentration des troupes se ferait à Chypre et en Egypte.

La rébellion de Singapore

Les détails suivants sont empruntés au rapport anglais :

Le 22 février, 614 rebelles du 5e régiment étaient emprisonnés; on évalue le nombre des tués, blessés, et noyés à 62, au cours de leur tentative de traverser à la nage le canal de Johore.

Le 17 février, 422 hommes de ce régiment s'étaient rendus ou étaient prisonniers, de même que 16 hommes des Guides des Etats Malois.

Le 23 février, deux soldats du 5e régiment, surpris les armes à la main, furent jugés par le conseil de guerre et fusillés.

Le 24, tous les rebelles étaient prisonniers, ou tués, à l'exception de 11.

La Pologne occupée.

Berlin, 15 avril. — Les limites ont été tracées du territoire occupé allemand et autrichien. Cette frontière commence près Myslowitz, se dirige 10 kilomètres au nord-est, se détourne vers Bendzin à l'ouest, et contourne la zone des houillères de Bendzin, qui est attribuée à l'Autriche. Puis la ligne suit le chemin de fer de Czenstochau à Pust Loraz.

Czenstochau est allemand. La frontière se dirige ensuite vers Wancerzow, la route de Czenstochau à Dzialoszyn, suit la route de Burzenin à Petriakau pendant 23 kilomètres et rejoint les tranchées par Pilica. Le couvent Jasnagora est sur territoire occupé autrichien.

Troupes japonaises en Californie

On télégraphie, en date du 16 avril, de New-York à la *Frankfurter Zeitung* :

La presse est très inquiète à cause d'une information de Californie, au sujet du débarquement de 400 japonais dans la baie Turile, en Californie inférieure, en territoire Mexicain, où le navire de guerre japonais « Asama » s'est échoué. Le Japon y a envoyé cinq navires de guerre et six transports de charbons, sous prétexte de défendre l'« Asama » contre une attaque éventuelle de l'ennemi.

Les autorités américaines estiment que ces informations sont exagérées, mais les journaux exigent une enquête.

Bombardement de la côte russe

D'après une dépêche de Copenhague, le village russe de Bowerdisjof, situé sur la mer Baltique, a été bombardé par un croiseur allemand. Vingt coups de canon environ ont été envoyés sur les travaux de défense russes.

Les marins anglais blessés

Le *Daily Chronicle* annonce qu'à Plymouth, à bord du navire-hôpital « Plassy », se trouvent 180 marins invalides, provenant des combats navals des Dardanelles. Ce sont, la plupart, des hommes d'équipage des vaisseaux anglais « Océan » et « Irrésistible » et du croiseur « Améthyst ». D'autres transports sont attendus.

Navires saisis

Stockholm, 14 avril. — La cargaison de minerai de fer du vapeur « Sir Ernest Cassel », qui devait être transportée à Rotterdam, a été saisie par les Anglais et a été déchargée à Middlesbrough. Le tribunal des prises se prononcera sur son sort.

Le gouvernement suédois a chargé son ministre à Londres de faire des représentations énergiques auprès du gouvernement anglais.

Un croiseur français vient de saisir un chargement de laine qui était envoyé des Etats-Unis en Allemagne.

Un autre croiseur a saisi sur un navire postal une cargaison de jouets expédiés à une puissance neutre.

Navires en retard

Londres, 15 avril. — Huit chalutiers à vapeur de Grimsby, ayant chacun 10 à 12 hommes d'équipage, sont fortement en retard. Ils n'ont cependant pas encore été officiellement déclarés perdus.

Albanais et Monténégrins

Cetigné, 11 avril. — Les Albanais ont lancé des bombes sur les transports monténégrins naviguant sur la Bojana. A la suite d'une explosion de bombes deux mahonnes chargées de marchandises ont coulé. Quelques Monténégrins ont été tués.

Les Malissores essayent par des moyens agressifs d'empêcher toutes communications avec le Monténégro par la Bojana.

(1) Pardessus : Droit commercial (no 195bis). — Massé : Droit commercial dans ses rapports avec le Droit des gens, éd. de 1874, T. I, pp. 548 et ss.

Mmes L. BURGUET et H. DOSSIN, en bonne santé, à Ostende, demandent nouvelles de leur mari et famille rép. par même voie. (49)

IXELLES. — Reçu nouvelles MAURICETTE se porte bien est allée passer 9 jours chez Holleyman, ce dernier lui a avancé des fonds. A quand, Amitiés, Mariette.

Le tricentenaire d'un chef-d'œuvre national.

Ce chef d'œuvre, c'est la «Descente de Croix» de Rubens, le retable fameux de Notre-Dame à Anvers, qui a, comme l'on sait, échappé au bombardement. L'œuvre date de 1614. Ce tricentenaire a fourni à M. Fierens-Gevaert la matière d'une conférence au profit de l'assistance discrète. La *Revue Générale* en a publié le texte et nous y découpons quelques extraits. Il y est question non seulement de l'œuvre, mais du maître :

Le prétendu paganisme de Rubens est une conception de la critique, plus intellectualiste que scientifique, du XIXe siècle.

Sous la persuasive influence de sa mère, dans l'atmosphère de réveil catholique de l'extrême fin du XVIe siècle, d'ineffaçables impressions religieuses s'accumulèrent dans l'âme du génial enfant. Rubens apprit à dessiner en copiant les illustrations de la Bible de Tobias Stimmer, éditée en 1576. L'histoire religieuse lui fut familière dès l'enfance; d'ailleurs, Maria Pypelinex, non seulement est pénétrée d'esprit évangélique, mais elle n'est point profane en matière d'exégèse, s'il est permis d'employer ce mot un peu gros pour dire sa pratique des Livres sacrés. Indéfectible fut l'ascendant maternel. Au faîte des honneurs, surchargé de travaux, Rubens assumait le secrétariat de la sodalité des Jésuites, et tous les matins se rendait à la messe. En 1628, il délivrait à son élève et ami Déodat del Monte un chaleureux « testimonium » qui disait : « ...Il est très dévoué à la foi orthodoxe, catholique et romaine, la seule vraie... » Et quand le maître mourut, ses historiographes trouvaient que sa production religieuse dépassait tellement en éclat et en abondance le reste de son œuvre — tout compte fait, l'activité artistique de Rubens fut surtout religieuse — que l'abbé de Saint-Germain écrivit de lui (comme on aurait écrit d'un imagier médiéval ou d'un de nos primitifs) qu'il allait contempler au ciel les modèles vivants de sa peinture....

* * *

Si l'âme du maître se nourrit de toute la tradition religieuse des Flandres, sa raison se forme aux leçons de la littérature antique, si bien que l'humanisme septentrional peut le tenir pour un de ses représentants majeurs. Dès son arrivée à Anvers, Pierre-Paul fréquenta l'école de l'excellent maître de latin Rombout Verdonck, et Balthazar Moretus, écrivant à Philippe Rubens en 1600, dira: « Fratrem tuum jam a puero cognovi in scolis et amavi lectissimi ac suavissimi ingenii juvenem. » — « J'ai connu votre frère depuis son enfance à l'école et j'aimais ce jeune homme qui avait le caractère le plus parfait, le plus aimable » (1). Je ne sais si Pierre-Paul poursuivit ses études latines tout en fréquentant les ateliers de Tobie Verhaegt, Adam van Noort, Otto Vœnius, ses maîtres successifs dans l'art de peindre; mais il lui arriva dans la suite d'écrire en latin certains passages des lettres qu'il adressait à des érudits tels que Peiresc, Gevaert dit Gevartius; au témoignage d'un médecin danois admis un jour dans son atelier, il se faisait lire du Sénèque tandis qu'il peignait et se montrait également attentif à la peinture et à la lecture. Ce Scandinave ajoute que l'artiste en plus répondait à ses questions et dictait une lettre. Il y a là sans doute quelque enjolivement... d'interviewer.

Il est très certain que la passion des études classiques et de la culture latine retint Rubens en Italie pendant huit ans et faillit l'éloigner à jamais de la Flandre. Il partit le 8 mai 1600, à 23 ans, muni d'un passeport en règle, attestant qu'il n'était atteint d'aucune maladie contagieuse. Son seul regret était de quitter sa mère. Et se trouvant en Italie, au service de Vincent de Gonzague, duc de Mantoue, il ne lui suffit pas d'avoir sous les yeux les riches collections mantouanes, de voyager dans les centres d'art italien, d'être chargé d'une mission en Espagne, — il met en œuvre ses talents naissants de diplomate pour être autorisé à passer des mois à Rome, centre de la culture latine, et même il y prolonge abusivement ses séjours avec la bonne excuse d'ailleurs de ne toucher que très irrégulièrement la pension ducale et quelquefois de ne pas la toucher du tout. Pour vivre à Rome, son frère Philippe, latiniste éminent, élève favori de Juste-Lipse, eut lui, le courage de décliner la succession de l'illustre professeur de Louvain; après quoi il avait sollicité et obtenu la place enviée de bibliothécaire du cardinal Ascanio Colonna.

Les deux frères s'installèrent ensemble dans la via della Croce. C'était en 1606, et cette année eut été l'une des plus heureuses de leur vie sans la pleurésie qui, dans le cours de juillet, immobilisa Pierre-Paul. Guéri par un médecin allemand appelé Faber, il offrit à celui-ci ce « Coq » de combat aux plumes enflammées, ce vrai coq des Flandres qui fit si grande impression à l'Exposition du XVIIe siècle; et ce genre d'honoraires était vraisemblablement un emprunt spirituel à la coutume qu'avaient les Anciens, en cas de guérison, d'offrir un coq à ce fils d'Apollon qui fit une si brillante carrière dans la médecine, Esculape. Philippe et Pierre-Paul visitaient les collections romaines, et Pierre-Paul (Pietro-Paulo), comme il met au bas de « toutes » ses lettres, dessinait des édifices, des statues, des objets antiques pour illustrer les excellents « Electorum libri » de son frère, imprimés par l'officine plantinienne en 1608. Ne perdons pas de vue que pendant les années italiennes Pierre-Paul s'assimile à fond la langue du pays (dès l'âge de vingt-cinq ans il s'en servait en maître comme l'attestent ses lettres conservées à l'Archivio Gonzaga où nous en goûtâmes respectueusement les mérites littéraires et graphiques); il pénètre le génie des peintres contemporains tels que le Caravage, les Carrache, Baroccio, le Dominiquin; celui des grands vénitiens: le Titien (il enferma le Titien dans son cœur comme une dame y enferme l'élu de ses pensées, disait l'anversois Sutermans, peintre des Médicis), le Tintoret, Véronèse; celui des artistes-penseurs de la Haute Renaissance: Léonard, Michel-Ange, Raphaël et son successeur Jules Romain, — et leur précurseur à tous dans la connaissance de l'antiquité, Mantegna, qui ressuscita l'« Urbs super omnes », l'« aurata Roma » dans son « Triomphe de César » que Rubens copia, — à sa manière Travail acharné, véritable phénomène d'absorption artistique, première preuve éclatante du génie naissant! Il est essentiel toutefois de constater que le jeune peintre de Vincent de Gonzague — dans leurs lettres les agents diplomatiques du duc parlant de Rubens disent simplement « il Fiammingo » — étudie le fondement, le substratum de ce génie latin dans l'art et la littérature antiques.

C'est sans forfanterie aucune qu'il put se représenter avec Juste-Lipse, Woverius et son frère Philippe, sous le patronage de Sénèque, dans la fière peinture du palais Pitti appelée « Les Quatres Philosophes ». L'homme de génie qui remplace Juste-Lipse dans les fastes belges du savoir classique, ne le cherchez pas dans la génération de philologues qu'engendre l'illustre éditeur de Tacite et de Sénèque; le nouveaux Phénix de la Belgique n'est ni Woverius, ni Puteanus, ni Moretus, ni le savant commentateur de Marc-Aurèle, Gevaert dit Gevartius, ni Philippus Rubenius qui mourut trop tôt; c'est Pietro-Paulo le peintre, dont ces émondeurs de textes latins et grecs — le très savants, médiocres poètes, — ne devinèrent point semble-t-il (exception faite pour Gevartius) l'immortel destin, étant trop occupés à se congratuler et plus encore à se dénigrer, « genus irritabile vatum ». Comme l'érudition de Pierre-Paul est vivante en regard de leur rhétorique desséchée! Avec quelle passion charmante et fine il s'enthousiasme pour les curiosités antiques qu'on lui soumet! Lui arrive-t-il de dessiner ou de peindre d'après l'antique, ce n'est pas le marbre froid des têtes de caractère choisies par lui de préférence qu'il s'ingénie à reproduire; il transforme ses modèles en personnes de chair et de sang. Qu'on lise et relise son fragment sur l' « antique » traduit et publié par de Piles; quels inestimables conseils pour les jeunes peintres!

La connaissance des antiques importe, dit-il, pour la dernière perfection de la peinture; mais que l'usage en soit judicieux et ne sente la pierre de manière quelconque. Distinguez la matière d'avec la forme; si vous tirez de ces figures je ne sais quoi de dur, de difficile, ce qu'il y a de plus épineux dans l'anatomie, vous n'imitez plus la chair, vous peignez des marbres teintés. Songez que dans la nature, les transitions s'adoucissent par la diaphanéité des chairs, de la peau, des cartilages; en outre, la souplesse des chairs (tendues ou unies, pliées ou ramassées) détermine des jeux nécessaires à la peinture, et que le sculpteur ne peut accuser. Méfiez-vous des effets de l'ombre et de la lumière sur les statues; l'ombre rend la pierre plus opaque, la lumière met trop en évidence certains détails que souligne l'éclat de la pierre... Etudions les anciens pour retrouver leur esprit héroïque. Nous sommes dans l'erreur, nous souffrons de la vieillesse du monde. La plupart des hommes n'exercent leur corps qu'à boire et à faire bonne chère!...

Tel est, en abrégé, le langage de ce « classique » en qui Heine, Ingres, — Taine même — voient l'incarnation du réalisme septentrional. Telle est la méthode que Rubens expose dans ses lettres. Hélas! il emporta dans la tombe le secret de ses réussites et sans vouloir amoindrir l'importance des davidiens et des ingristes dans l'histoire de la peinture moderne, il est permis de regretter leur trop fréquent dédain des lois de vie que Rubens surprenait dans les lois antiques.

Le vieux Latium n'était pas pour lui une sorte de musée plein de curiosités mortes; à ses yeux les vestiges de l'antiquité vivaient, et lui-même y vivait. Aucun peintre des temps modernes n'a ressuscité plus entièrement Rome et les Romains; et c'est au point que les visions antiques de Rubens — telles qu'il les fixe dans ses séries célèbres de « Décius Mus », de l'« Histoire de Constantin », — sont à peu de chose près celles-là même dont s'alimentent encore nos imaginations et nos esprits. La culture classique des trois derniers siècles doit quelques-unes de ses assises au plus lyrique et au plus romantique des peintres septentrionaux, à l'interprète génial du catholicisme restauré par sa volonté tenace de l'archiduc Albert. Si l'abbé de Saint-Germain honore à juste titre la mémoire du maître en parlant de ses modèles célestes, l'abbé Philippe Chifflet, avec non moins de justesse peut écrire — en songeant au polyglotte éminent (Rubens parlait sept ou huit langues), au grand expert d'art et d'antiquités, au curieux de toutes les nouveautés littéraires et scientifiques, à l'humaniste, au héraut de la culture européenne: « Il fut le peintre le plus instruit du monde ».

(Fin à demain.)

(1) Ruelens, Ch., « Correspondance de Rubens et documents épistolaires concernant sa vie et ses œuvres », Anvers, 1887, p. 1.

La puissance des explosifs

Quelle est la puissance d'un explosif? Comment la mesure-t-on?

Il faut d'abord bien s'entendre. Tout, écrit « La Belgique », dépend des circonstances, et un même corps, la poudre noire des ancêtres, par exemple, peut être explosive dans certaines conditions, ou au contraire parfaitement anodine. C'est la pression à laquelle a lieu la combustion qui est la chose importante. A l'air libre, la poudre, quelle qu'elle soit, poudre noire, de chasse, poudre B ou autre brûle bien sagement; on dit qu'elle fuse. Si au contraire la combustion a lieu dans un espace fermé, le phénomène change d'allure, il devient explosif.

D'autres substances, au contraire, mélinite, dynamite, tolite, lydite, etc., peuvent éclater même à l'air libre; mais leur déflagration ne peut-être produire que par l'explosion préalable d'une charge, d'une « amorce », d'une substance convenable qui est, en général, le fulminante de mercure.

Dans les deux catégories d'explosifs, le phénomène de décomposition ne se produit pas de la même façon. Prenons d'abord la poudre noire. Sa combustion peut être considérée comme complètement achevée avant que le projectile sorte du canon de l'arme. Il y a donc au début une pression énorme développée dans l'âme de la pièce, et qui décroît rapidement quand le projectile se déplace. Pour augmenter la portée, on est conduit à mettre une charge plus forte, mais on est arrêté par la peur de voir éclater l'arme.

On a alors cherché à avoir des poudres agissant moins brusquement, qui soient plus « progressives », brûlent seulement au fur et à mesure du déplacement du projectile et, par suite, lui communiquent une plus grande énergie, sans que la pression maximum soit plus élevée que celle donnée par la poudre noire. On y est arrivé en moulant la poudre, en lui donnant des formes géométriques, de sorte que les poudres modernes ne rappellent en rien la structure impalpable que l'on pourrait leur attribuer d'après leur nom, et, par exemple, les cartouches de canon sont chargées avec des lamelles de 2 centimètres de large et 15 centimètres environ de long. Quant à la puissance de l'explosif, elle se compose de deux choses bien différentes: la pression et le travail.

Pour mesurer la pression, on se sert de petits cylindres de cuivre, dits crushers, de 13 millimètres de haut et 8 millimètres de large. Ces cylindres sont pressés par un piston sur lequel agissent les gaz de la poudre. Ils s'écrasent et, d'après leur aplatissement, on déduit facilement la pression qu'ils ont supportée. Quant au travail, on le mesure par la vitesse communiquée au projectile par la déflagration de la poudre. Chose curieuse, il y a peu de différence entre le travail utile des différents explosifs. L'écart entre la poudre noire et la dynamite-gomme n'est guère que dans le rapport de 1 à 2.

Tous les explosifs se valent-ils donc?

Non, car ce qui importe, comme nous le disions en commençant, c'est la vitesse de propagation de l'explosion, et elle varie dans des limites extraordinairement grandes, de 1 à 1 million, par exemple. C'est dans cette direction que doivent être entreprises les recherches. Les chercheurs qui rêvent d'explosifs nouveaux infiniment puissants perdent leur temps; ce qu'il faut, c'est perfectionner le mode d'explosion, avoir des déflagrations de plus en plus brusques, de plus en plus violentes et instantanées...

Soldats belges blessés soignés dans les hôpitaux français

Le Hâvre.

DEPOT.

De Block L., 7e l., 3-4. — Bouché L., 1er l., 2-2. — Leclaire F., 3e chass., 4-1. — Hamelrijck C., 13e l., 2-1. — Van de Plas J., 1er gren., 3-4. — Odevaert, 5e l., 1-1. — Frise A., 10e l., 3-3. — Van Aeshroeck, 7e l., 1-1. — Latinne F., 14e l., 2-4. — Van Belle, F., 6e l., 1-1.

Hongeur.

NOUVEAU DEPOT.

Block Pr., 13e l. — Van Bael. — Bernaert Dés., 6e l., Meerdonck. — Lippens Arm., 9e l., Eecloo. — Romain Hector, 10e l., Rivière. — Van Boschstrade, 12e l., Bruxelles. — Wouters H., 10e l., Louvain. — Goossens Herman, 3e l., Malines. — Berton Pierre, 5e l. —

LES CHEMINS DE FER EN CHINE.

La tension politique qui se manifeste actuellement entre la Chine et le Japon attire de nouveau l'attention sur un des facteurs principaux qui, au cours de ces dernières années, ont joué dans la naissance et le processus du conflit un rôle important. Ce facteur est le chemin de fer, ressource puissante au point de vue économique, auxiliaire indispensable en cas de guerre.

Pour se faire une idée exacte des chemins de fer chinois et des possibilités de leur utilisation, il est nécessaire de passer également en revue le réseau coréen ainsi que celui de la Mandchourie, sans lesquels le réseau chinois perdrait une grande partie de sa valeur.

Le voyage par rail entre l'Extrême-Orient et l'Europe n'a réellement pu être entrepris que depuis 1912, année au cours de laquelle commença l'exploitation de la ligne coréenne Anteung-Feusan-Moukden. Le Japon retire de cette ligne un avantage considérable, au détriment de Vladivostock. Grâce à l'organisation de trains express et de luxe tant au Japon même qu'en Corée, il est actuellement possible de faire le trajet Tokio-Pékin en 83 heures.

La Corée a reçu du Japon un réseau de voies ferrées qui devient de plus en plus dense. En 1913, par exemple, ont été mises en exploitation les lignes Taiden-Mogko et Séoul-Wousan; d'autres, plus importantes, sont en voie de construction.

En Mandchourie, les Japonais ont construit à leur usage la voie Kwangtschoutou-Kirin.

En Chine, la construction de lignes de chemin de fer fut retardée en 1911 par la révolution, qui éclata en octobre pour se terminer en février 1912. Une fois cette question réglée, on se mit cependant courageusement à la tâche de telle façon qu'il fut possible d'inaugurer, le 21 juin de la même année, la fameuse ligne du Yang-Tsé, qui relie Pékin à Tientsin.

La voie n'était cependant pas entièrement terminée, car il restait à faire un très gros travail : la construction près de Lokou d'un pont sur le Hoang-Ho. Ce pont, construit par une usine métallurgique d'Augsbourg, ne fut rendu accessible au trafic que le 9 octobre 1912. Mais ce pont ne rend pas encore complètement utilisable la ligne Pékin-Shanghai. Il reste à jeter un second pont au-dessus de l'embouchure du Yang-tsé-Kiang, embouchure de plusieurs kilomètres de large qui ressemble beaucoup plus à un golfe qu'à un estuaire. Aussi les points terminus à chacune des rives du fleuve — Pukou et Tschin-Kiang — ne sont-ils reliés aujourd'hui que par un service de navigation. Les deux-tiers de la ligne situés les plus au nord sont de construction allemande; l'autre tiers est anglais.

L'achèvement de la grande ligne centrale Pékin-Canton, dont l'histoire mouvementée et peu réjouissante semblait définitivement terminée par l'accord international de 1909, qui donna la concession de la partie à tracer au-delà de Hankéou à un groupe financier anglais, a naturellement été retardé par la révolution et ses conséquences. Il est même impossible de prévoir pour quand le sort de ce souffre-douleur sera enfin réglé. Il en est à peu près de même du tronçon accessoire à greffer sur la ligne centrale, qui est destiné à traverser la riche province du Sétchouan, vierge encore de tout bout de rail, et dont l'exécution fut confiée dans le temps à un groupe allemand.

Enfin le projet grandiose du chemin de fer transmongolien, dont le tracé par le lac Baïkal-Kjachta (le marché central du thé en Asie)-Pékin devait traverser le nord-ouest du désert Gobi, semble tombé à l'eau. Ce projet, qui avait pour but de créer un immense embranchement au transsibérien de façon à ne porter la durée du voyage Paris-Pékin qu'à 9 ½ jours, semblait être arrivé à un stade proche de la réalisation, au début de 1911. A cette époque, paraît-il, les gouvernements russe et chinois étaient tombés d'accord sur la construction de la ligne. Les événements politiques vinrent malheureusement bientôt tout contrecarrer, non pas que la jeune république méconnut les avantages que pourrait procurer la ligne, mais dans l'esprit des nouveaux gouvernants chinois le chemin de fer ne semblait être pour les Russes qu'un moyen pratique et précieux pour pousser activement l'absorption de la Mongolie entière. Il résulta naturellement de cette manière de voir que les plans élaborés sous l'ancien régime furent enfouis dans les cartons. Quelques projets établissant un tracé modifié n'eurent pas plus de succès. Nous ne mentionnerons que deux d'entre-eux. Le premier consistait à mener le rail à Pékin par la construction d'un tronçon passant par Omsk-Semipalatinsk-l'oase Chami et Urga; politiquement et stratégiquement cette voie est inacceptable pour la Chine. Le second ferait passer la voie par Ferghana, le défilé de Terekdawan et Tarim, mais c'est là l'élaboration que la précédente, ne semble appelée au succès.

VARIÉTÉS.

Un hygromètre d'un nouveau genre

On sait que le psychromètre est le seul instrument qui permette de déterminer avec toute la précision voulue l'humidité de l'air atmosphérique. Or, comme cet instrument exige l'intervention de tables spéciales, on n'a pu l'employer jusqu'ici que dans les laboratoires scientifiques, tandis que les appareils à lecture directe, en dépit de leur infériorité éclatante, sont, dans la pratique courante, seuls appelés à fournir les données hygrométriques.

On a essayé, à différentes reprises, de créer un hygromètre possédant toute la précision voulue, et néanmoins d'un maniement assez simple pour être employé dans les usines, telles que tissages, filatures, manufactures de tabac, etc.

Le Dr A. Katz, à Waiblingen a cherché à faire du psychromètre bien connu, un instrument à lecture directe.

Le *Messager de Bruxelles* expose ainsi le principe psychrométrique :

On sait qu'un thermomètre mouillé marque une température d'autant plus inférieure à celle d'un thermomètre sec que le pourcentage d'humidité dans l'air environnant est moins considérable. De nombreuses recherches faites par les physiciens ont démontré que la tension de la vapeur suspendue dans l'air peut être calculée par une formule très simple, qui comporte les indications de deux thermomètres humide et sec respectivement, ainsi que la tension de la vapeur saturée à la température indiquée par le thermomètre mouillé. L'humidité relative se détermine facilement à l'aide de ces données, concurremment avec la tension de la vapeur saturée à la température du thermomètre sec.

Or, M. Katz a utilisé les tables de Jelinek, basées sur ces mêmes formules, pour tracer un système de courbes sur lesquelles l'index de son instrument indique d'emblée l'humidité relative de l'atmosphère. Comme cette humidité est donnée, comme fonction de deux variables: de la température du thermomètre mouillé et de la différence des deux températures, il n'avait qu'à emprunter à ces tables, tous les points d'égale humidité relative et à les relier par des courbes. Les variations de la pression barométrique, tout en jouant un certain rôle dans ces phénomènes, n'exercent sur la valeur de l'humidité qu'une influence si faible que les données correspondant à une pression atmosphérique moyenne représentent avec une approximation très grande l'humidité vraie de l'air, indépendamment de toutes fluctuations du baromètre.

Après avoir déduit des tables psychrométriques, toutes les températures du thermomètre mouillé et les différences de température qui correspondent à une humidité relative donnée, par exemple 50 pour cent, M. Katz a inscrit ces valeurs dans un système de coordonnées conçu de la façon suivante: il porte les indications verticales (ordonnées) et les différences psychrométriques comme coordonnées horizontales (abscisses). Après avoir relié ces différents points par une courbe continue, il ne restait qu'à tracer des courbes analogues pour 55 pour cent, 60 pour cent, etc.

Pour plus de clarté, le constructeur a cru bon de supprimer les lignes verticales du système de coordonnées, en employant un index susceptible d'un déplacement horizontal (perpendiculairement aux abscisses) avec un arc de cercle divisé, comprenant un intervalle de 10°. En faisant tourner cet index, on voit sa pointe supérieure se déplacer sur l'échelle mobile, qui correspond aux différences de température, en même temps que son extrémité inférieure se ment sur le diagramme de courbes. Cet instrument comporte deux thermomètres psychrométriques concordant parfaitement entre eux. La cuvette de mercure est mouillée par une enveloppe l'entourant et qui plonge dans un flacon à eau suspendu en bas. Ce thermomètre mouillé, nous venons de le dire, marque une température inférieure à celle du thermomètre sec. La différence des deux indications est d'autant plus grande que l'air est plus sec.

Or, pour déterminer l'humidité relative qui correspond à 10° C. marqués par le thermomètre sec et à 8° C., marqués par le thermomètre mouillé, on n'a qu'à faire tourner l'index, jusqu'à ce que l'extrémité supérieure pointe vers 2 (10-8), après quoi on la déplace en direction horizontale, jusqu'à ce que son extrémité inférieure vienne coïncider avec le cercle d'ordonnées 8. La courbe à proximité de laquelle se trouve alors l'extrémité inférieure de l'index, indique l'humidité relative de l'air. En somme, la lecture se fait au moyen d'une abaque de maniement très simple.

Afin de vérifier la précision des données ainsi fournies, M. Katz a comparé bon nombre d'indications de son instrument avec les valeurs déterminées par calcul d'après les tables originales : les différences maxima (de 0,5 pour cent) ont été négligeables, la précision des tables elles-mêmes ne dépassant pas 0,5 pour cent pourvu que les indications des thermomètres soient exactes à 0,1° près.

L'instrument décrit ci-dessus se substituera avec avantage à l'hygromètre de Saussure et aux autres instruments à lecture directe, qui, abstraction faite de leur précision limitée, présentent l'inconvénient d'un maniement excessivement délicat.

✝

On nous prie d'annoncer le décès de

MADAME

Christine-Séraphine-Prudence BUNNENS

Veuve de M. Charles THYSEBAERT

née à Lokeren, le 8 juin 1842 et pieusement décédée à Mont St-Amand, le 16 avril 1915, après une longue maladie, muni des Secours de Notre-Mère la Ste-Eglise.

Les cérémonies religieuses suivies de l'inhumation au cimetière de Mont St-Amand, auront lieu dans la plus stricte intimité.

Vu les circonstances, il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, amis et connaissances sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Souvenez vous d'elle dans vos prières. (152)

✝

On nous prie d'annoncer la mort de

MONSIEUR

Victor-Auguste DESMEDT

pieusement décédé à Gand, le 14 avril 1915, dans sa 78e année.

Selon le désir du défunt, l'enterrement a eu lieu dans la plus stricte intimité. (142)

ETAT-CIVIL DE GAND

Déclarations des décès des 16 et 17 avril.

Isabelle Dobbelaer, ép. Gust. Bayens, 72 ans, rue des Bateliers, 9. — Auguste Verstraete, 67 ans, place de l'Evêché, 4. — Pierre Delaruelle, 32 ans, empl., rue du Sable, 24. — Clémence Vermeulen, ép. Jean De Poorter, institut. comm., rue de la Blanchisserie, 3. —

1 enfant au-dessous de 1 an.

Déclarations des naissances du 15 avril.

Alice Darieux, rue du Fer, 14. — Bertha De Clercq, ch. de Bruges, 431. — Florence Blanchar, rue de la Tuile, 12. — Yvonne Delville, rue du Brochet, 12. — Jeanne Puls, rue de la Prairie, 226. — Romanie Lemmjens, ch. de Meulestede, 232. — Julien Burssens, rue Nieuport, 39. — Marthe Van Iseghem, boul. Zoologique, 47.

Feuilleton du BIEN PUBLIC du 19 Avril 1915 (24)

L'ISOLÉE

PAR

RENÉ BAZIN

de l'Académie française

Quatrième partie

« Je ne vous répète pas les détails qu'on m'a racontés. Je n'en ai pas la force. Et puis vous les connaissez. C'est l'histoire de tant de milliers d'autres. C'est la séduction commune et lamentable, avec ses prétextes honnêtes, avec ses troubles diffus, avec ses défaites momentanées, ses reprises et sa domination. Je ne vous apprendrais rien, à vous qui avez visité, avec moi, toute la misère des rues. L'affreuse chose, c'est de penser qu'il s'agit de Pascale, et qu'il n'y a point de remède, en ce moment ! »

Dimanche, 18 janvier 1903.

« Il paraît qu'elle parle à peine, qu'elle est sombre et irritable, elle qui était de la joie vivante. Personne ne sait, dans le quartier de Montauri, quelle créature bénie elle a été. Prayou s'est bien gardé de le révéler. Le scandale eût été trop grand, car c'est un de ceux que la foi obscurcie des incrédules ou des indifférents ne pardonne pas. On me dit aussi que Pascale est surveillée de près, qu'elle ne sort presque plus de sa maison, et que le temps des promenades, des cadeaux et des parties de plaisir est depuis longtemps fini. »

Février.

« Le cercle se rétrécit de plus en plus autour de notre pauvre enfant. Prayou l'a déjà délaissée. Elle est la servante de la mère, celle qui fait toute la besogne lourde de la maison, et qu'on paie en mépris, et qui use sa force en se taisant. Pas une larme, pas une confidence à ses voisins. Ah! si elle pouvait parler et appeler! Ne souffre-t-elle pas assez pour crier au secours? Ou plutôt, ne souffre-t-elle pas trop pour penser encore à cela? Qui me dira ? »

Vendredi, 27 mars 1903.

« Les voisins racontent qu'elle est souvent injuriée et battue par le misérable qui l'a séduite. Mais l'heure ne vient pas. Cette veuve Rioul, voilà quatre jours, rencontrant Pascale dans la rue, lui a dit: «Vous avez l'air malade? — Quand ce serait? Qui cela regarde-t-il? — Mais ceux qui vous veulent du bien, moi, par exemple, et sœur Justine... » L'autre a pâli encore, et elle a tourné la tête en répondant: « Je ne sais pas ce que vous voulez dire. »

* * *

D'autres fragments de lettres, pendant le printemps et au début de l'été, n'avaient apporté à Danielle que l'expression renouvelée de cette douleur vaine.

Puis, tout à coup, en cette fin de juillet, une lettre désespérée était venue de Belfort. La veille même de ce matin qui se levait, puissant et pur, sur les forêts de Corrèze, Danielle avait reçu dix lignes écrites en toute hâte par sœur Justine et qui disaient:

« Je prends le train pour Nîmes; je voudrais être rendue: mon enfant ne m'a pas appelée, mais je sais qu'elle a pleuré, qu'on l'a réduite, par la force, aux dernières hontes, qu'elle n'est plus qu'une esclave et qu'une chose. Et je veux la libérer! D'ici deux jours, n'ayez de pensée et de prière que pour nous deux.

» JUSTINE. »

Dans la forêt, derrière ses bêtes, Danielle continue de monter. Elle n'a pas besoin de faire effort pour se souvenir de la recommandation de sœur Justine. Aucune pensée ne la suit dans les solitudes où elle marche, si ce n'est celle du drame qui se passe loin d'elle, en ce moment, pour le salut ou la perte d'une âme aimée. La pente devient abrupte; le sentier tourne parmi des pierres éboulées; les arbres s'écartent, et ne nouent plus leurs branches, et les plus vieux ont la tête fracassée par les orages. Danielle, se sentant seule avec Dieu, dans l'encens du matin, s'en va, le regard en haut et les bras étendus, priant comme Jeanne de Domrémy, comme Germaine, comme Geneviève. Son amour se répand en supplications. Et parfois, entre deux châtaigniers géants, une crête de roche, exposée au midi, apparaît flamboyante, pareille à un autel.

Cinquième partie

PASCALE.

Cinq heures du matin. La porte qui fait communiquer la maison des Prayou, en arrière, avec le terrain vague, s'ouvre, et une femme se penche; elle s'appuie au mur comme si la fraîcheur du matin la faisait défaillir; elle aspire quelques gorgées d'air, précipitamment; elle regarde le temps, puis rentre, laissant la porte ouverte.

Le matin est d'une limpidité parfaite. Il n'y a pas de vent du tout, et la journée sera étouffante. Il faut se hâter de sortir. La femme revient; elle porte une jupe grise, un corsage d'étoffe bleue à semis de grappes blanches; elle a jeté sur ses épaules, à cause de l'heure matinale et qui devrait être fraîche, un châle de laine qu'elle ne croise pas, et qui retombe, en avant, sur la poitrine, et du bout de sa frange touche la ceinture. Elle est pâle et amaigrie; son visage n'exprime aucun contentement de la beauté du matin; ses yeux restent tristes. Elle soulève et pousse devant elle une brouette chargée d'un énorme paquet de linge qu'enveloppe un drap. Et, pendant qu'elle sort des brancards de sa brouette, pour fermer sa porte, elle inspecte les fenêtres des maisons voisines de la sienne, sur la pente de Montauri.

Car toutes ces femmes qui habitent là, ces locataires des Prayou, qui ont dépendu d'elle autrefois et qui la saluaient bas, la Rioul, la Lantosque, la Cabeirol et les autres, qui demeurent plus haut ou plus bas dans la rue de Montauri, leurs maris, ou frères, et ces Mayol, l'homme, la femme, la sœur, qui sont logés de l'autre côté de la rue, juste en face de la maison des Prayou, tous, comme ils doivent rire d'elle à présent! Que de choses ils savent, sur le compte de Pascale! Comme ils l'ont vue descendre et tomber, depuis des mois, elle dont plusieurs femmes étaient jalouses au début! Ils doivent avoir entendu ses cris, cette nuit, quand Jules Prayou est rentré, à deux heures, et qu'il l'a battue; quand il l'a poursuivie dans l'escalier; quand elle a ouvert la fenêtre et appelé au secours! Ils doivent la guetter ce matin. Derrière quelle fenêtre et quelle vitre sont-ils cachés? Encore cette veuve Rioul, qui va faire des ménages en ville, peut poser pour la vertu: elle est vieille. Mais cette Lantosque, la femme du tailleur qui loge dans la même maison que la Rioul, on a parlé d'elle souvent; elle a, dans le regard, tous les feuilletons qu'elle lit à longues journées! Et les Cabeirol, le petit employé de tramway et sa femme, qui ont loué la maison de gauche, qu'est-ce qu'ils ont à dire? Des gens qui paient mal, qui n'ont pas donné un sou depuis six mois!... Ils devraient se taire au moins, et ne pas montrer leur mépris! Ah! si elle avait quelqu'un pour la protéger!... La protéger?... Hélas!... il faudrait être aimée... Personne n'aime plus Pascale Mouvand, surtout celui qui l'a perdue.

Et il faut vivre là.

La jeune femme reprend son fardeau, traverse l'extrémité du terrain vague, et gagne la rue de Montauri, qu'elle descend jusqu'au torrent. Les voisins n'ont pas encore ouvert leurs volets. Il n'y a qu'un maraîcher qui arrose son jardin. Au delà du pont, sur le quai, bien peu de boutiques sont ouvertes: quelques débits, quelques épiceries dont les clients sont tous des campagnards. Personne encore dans le lavoir qui est là, à droite, au tournant du pont. Pas une laveuse de Nîmes n'est encore au travail. Tant mieux! Elle pose à côté d'elle le paquet de linge, relève ses manches, dénoue le drap, et s'agenouille à la première des places ménagées le long du bassin plein d'eau, tout près du robinet dont elle augmente le débit. Une femme passe sur la route, dans une petite carriole, un « jardinière », où sautent en mesure, au trot du cheval, les arrosoirs de fer-blanc, pleins de lait. Elle n'a fait attention ni au long lavoir au toit de tuile, ni à l'unique laveuse qui lève le battoir sur les torchons de la veuve Prayou.

Une longue traînée de poussière retombe derrière la voiture. Pascale trempe le linge, l'essore, le frappe; mais elle ne peut travailler longtemps et, toutes les cinq minutes, de souffrance et de lassitude elle s'arrête, et ferme les yeux, et elle reste là, comme évanouie, assise sur ses talons, les bras à plat sur le mur de ciment du bassin, et les doigts touchant le courant de l'eau. Le soleil commence à chauffer les tuiles du lavoir. L'ombre des maisons sur le quai diminue et blêmit.

Il ne reste plus rien qu'une apparence, en vérité, de cette Pascale qui arrivait, il y a treize mois, dans la banlieue de Nîmes, espérant y retrouver quelque chose de l'abri où elle avait vécu. Sa crédulité, son imprudence, un souvenir chantant de sa jeunesse l'avaient amenée chez ces parents misérables. Et, tout de suite, avec une habileté entière, on avait commencé de la corrompre. Que de complices s'étaient unis contre elle! L'éloignement de l'exemple de ses compagnes; l'absence de cette règle qui guidait sa volonté et l'exerçait, de sorte que chaque minute était une élection nouvelle et donnait à la maîtrise sur soi un accroissement de pouvoir; la subite privation de l'amitié tendre, intelligente et pure des sœurs, et le chagrin qu'elle en éprouvait; tout cela servait les desseins de Jules Prayou. Il s'était montré, d'abord, prévenant et réservé; il avait su la plaindre et garder le secret de ce passé qu'elle voulait regretter seule et jalousement, comme un amour déçu; il l'avait défendue contre les préjugés de ce milieu populaire, qui ne s'ouvre pas plus aisément que les autres à l'étrangère, et il l'avait comblée de cadeaux. Pascale s'était montrée confiante. Peu à peu il l'avait séduite. L'erreur n'avait pas duré: mais elle était sans retour. Au lendemain déjà, un vif sentiment de l'irréparable avait saisi Pascale. Il s'était mêlé aux premiers remords; il les avait rendus vains et tournés en désespoir; à présent, il la dominait toute. Elle s'était répété, tant et tant de fois: « Comment ai-je pu tomber si bas! Malheureuse Pascale, plus malheureuse que d'autres! Avoir été ce que j'ai été, et être ce que je suis! Avoir eu la mère que j'ai eue, et mon père, et ensuite le voisinage et l'exemple des saintes! Avoir été la bénie, l'entourée, la respectée, et ne plus oser même soutenir le regard de celles des femmes de Montauri qui me rappellent mon passé: des pures, des préservées, des vaillantes! Avoir été choisie, et trahir ainsi! Comme je connaissais ma faiblesse, hélas! Ma vocation n'était que de la crainte de moi-même, où Celui que je n'ai plus le droit de nommer avait mêlé un peu d'amour pour lui. Et tout est fini! Le seul avenir que je voulais est fermé! Même si les temps devenaient meilleurs, si les couvents se rouvraient, plus de place pour la créature indigne que je suis! Qui donc voudrait reprendre, pour enseigner les enfants, et leur apprendre à résister aux tentations, celle qui est tombée? Je suis celle que rien ne peut relever. Je suis damnée, damnée, damnée! »

Bien vite aussi, elle avait deviné l'abominable machination dont elle avait été victime; elle avait aperçu la corruption foncière de ce Prayou, sa vie de débauche et d'expédients, sa brutalité. Elle avait compris qu'il ne l'avait jamais aimée, et qu'on avait travaillé de concert à pervertir Pascale. La veuve Prayou avait maintenant une domestique gratuite, à laquelle elle laissait tout le travail de la maison; et lui, il avait acquis sur une femme, privée de tout appui, une domination qu'il comptait exploiter, à son heure, jusqu'aux dernières conséquences. Cette vie était si affreuse que Pascale, dans les premiers mois de l'année, avait voulu se tuer, mais le courage lui avait manqué. Elle avait peur de la souffrance et de la mort, à présent que l'âme ne commandait plus, et que le péché la tenait. Elle avait voulu s'enfuir aussi, mais Jules Prayou avait pris ses mesures, depuis longtemps, pour qu'elle ne pût s'échapper.

De tout ce qu'elle faisait et disait, il était averti. Pascale se sentait enveloppée, de plus en plus, dans un réseau de surveillances, de trahisons, de jalousies presque sans nombre. Son maître était un être redoutable et redouté. Cet homme, sans argent avouable, sans considération et sans métier, avait des complicités partout. Il tenait le quartier, non seulement le groupe des maisons de Montauri, mais celui de l'abattoir et du marché aux bestiaux. Sans qu'il fût mêlé ouvertement aux luttes politiques, plusieurs politiciens le ménageaient, à cause de sa faconde, et de l'influence qu'il avait dans des milieux spéciaux. On disait: « Il ne faut pas avoir Prayou contre soi. » Et les périodes électorales lui donnaient des rentes. Les agents chargés de la police, et qui avaient formelle mission de le surveiller, avaient fini par entrer en arrangement et en combinaisons avec ce bandit, que l'opinion désignait comme capable de tout, et qu'on ne parvenait pas à convaincre d'un délit déterminé.

(A suivre.)

CHARBONS. — Les arrivages de charbons allemands se sont considérablement ralentis, mais par contre les expéditions des charbonnages belges deviennent plus régulières, la plupart des gares belges étant ouvertes pour le trafic des marchandises.

On cote comme suit:

CHARBONS DOMESTIQUES.

Houilles et Gailleteries	Fr. 28,— à 34,—
Tout venant	» 23,— à 26,—
Criblés	» 26,— à 30,—

CHARBONS INDUSTRIELS.

Fines maigres	Fr. 14,50 à 15,—
Fines quart grasses	» 15,50
Fines demi grasses	» 17,— à 19,—
Braisettes lavées, suivant dimensions et qualité	» 18,— à 25,—
Briquettes lavées	» 22,— à 25,—
Cokes industriels	» 25,— à 33,—

Les frets sont d'environ:
Fr. 3,25 par tonne de Mons à Gand
Fr. 6,— par tonne de Liége à Gand
taxe non comprise.

Bureaux de poste allemands en Belgique

A. Bureaux desservis par des fonctionnaires allemands.

B. Bureaux desservis par des fonctionnaires belges. A la suite du nom des localités est indiqué entre crochets le bureau desservis par les allemands, duquel ils dépendent.

C. Localités sans bureau de poste mais où les lettres sont acceptées, au départ, et distribuées, et qui dépendent du bureau de poste, indiqué entre parenthèses.

REMARQUES

1. CIRCULATION DES LETTRES. — Toutes les localités A, B et C, prennent part à la circulation à l'intérieur de la Belgique.

Les places marquées * sont desservies par les commandantures. Les places marquées ×, prennent part au service avec l'Allemagne, le Luxembourg, la Hollande et l'Autriche-Hongrie.

2. Toutes les localités A, B et C, prennent part au service des mandats poste, en Belgique et avec l'Allemagne; les places B et C par intermédiaire des places A.

(Suite.)

Obaix-Buzet (Charleroi 1) C — Obourg (Mons 1) C — Ochamps (Libramont) C — Ocquier (Marche) C — Oetinghem (Hal) C — Offagne (Libramont) C — Ogy (Mons 1) C — Ohain (Ottignies) C — Ohey (Andenne) C — Ollignies (Mons 1) C — Olloy (Mariembourg) C — Onhaye (Dinant) C — Oordegem (Anvers) C — Oostham [Beverloo (Truppen-Uebgs.-Pl.)] C — Oostmalle (Anvers 1) C — Opglabbeek (Bree) C — Ophoven (Maeseyck) C — Opitter (Bree) C — Oppuers (Malines) C — Orchimont (Givet) C — Ordange (St-Trond) C — Oreye (Liége 1) B — Orgeo (Libramont) C — Ormeignies (Ath 1) C — ×) Othée (Ans) C — Ottignies A — ×) Ougrée (Liége 1) B — Overpelt (Neerpelt) C — Overyssche (Hoeylaert) C. Paliseul (Libramont) C — Pâturages (Mons 1) B — Peer (Bree) C — Peissant (La Louvière) C — Pepinghen (Hal) C — ×) Pepinster (Verviers) B — ×) Perck (Bruxelles 1) C — Péronnes (La Louvière) C — Pedwez (Gembloux) C — Petit-Fays (Civet) C — ×) Petit-Rechain (Dison) C — Philippeville (Mariembourg) C — Piéton (La Louvière) C — Poix (Libramont) C Polleur (Spa) C — Pondrôme (Givet) C — Pont-à-Celles (Charleroi 1) C — Pont-de-Loup (Charleroi 1) C — ×) Poulseur (Comblain-au-Pont) C — Profondeville (Namur 1) C — Pry (Charleroi 1) C — Puers (Malines) C — Putte (Malines) C.

Quadegnon (Mons 1) B — Quenast (Hal) C — ×) Queue-du-Bois (Fléron) C — Quévy-le-Petit (Mons 1) C — Quiévrain (Mons 1) B.

Racour (Landen) C — Rance (Thuin) C — Ransart (Charleroi 1) C — Rebaix (Ath 1) C — Rebecq (Hal) C — Redu (Libramont) C — Reeth (Anvers 1) C — Remicourt (Liége 1) C — Remicourt (Liége 1) B — ×) Renrouchamps (Liége 1) C — Rendeux (Marche) C — Ressaix (La Louvière) C — Rèves (Charleroi 1) C — Rhimes (Namur 1) C — Rièzes (Chimay) C — Rillaer (Aerschot) C — Rixensart (Wavre) C — Roanne-Coo (Spa) C — Rochefort (Dinant) C — ×) Rocourt (Ans) C — Rœulx (Le) (Mons 1) B — Roisin (Quiévrain) C — Ronquières (Braine-le-Comte) C — Rosée (Dinant) C — Rosoux-Crenwick (Waremme) C — Rothem (Maeseyck) C — ×) Rotheux-Rimière (Val-St-Lambert) C — Rotselaer (Louvain 1) C — Roux (Charleroi 1) C — Rumpst (Anvers 1) C — Rupelmonde (Anvers 1) C — Rutten-Russon (Tongres) C — Ruysbroeck (Hal) C — ...yckevorsel (Anvers 1) C.

ANNONCES

A LOUER, rue de la Monnaie, 34, Grande Maison, Cuisine de plein pied, jardin, Ecurie, Garage. (88)

JEUNE DAME, mère de 3 enfants, dont mari est à l'armée, cherche place de concierge ou garde-maison. S'adresser Coupure, 73, rive gauche. (93)

ON LOUERAIT à bonne famille PAR MOIS, « Belle Maison Villa », jardin; face Parc Zoologique, centre, sera vacante mai; confort moderne, salle bain. S'adresser 18, rue de Flandre. (104)

DEMANDE, un jeune homme de 25 à 35 ans, pour faire l'ouvrage de la maison. Bon. références exigées. Prendre adresse Bureau du journal. (122)

ON DEMANDE une cuisinière, âgée de 24 à 28 ans, sachant une bonne cuisine. Bonnes références exigées, Prendre adresse Bureau du journal. (123)

A LOUER. — Belle MAISON BOURGEOISE, située Mont-St-Amand, près du tram, 40 fr. par mois. Prendre adresse au bureau du journal. (126)

BUREAU. — Instituteur pensionné, également géomètre, expert juré, cherche s'occuper quelques heures par jour chez notaire, Assurance ou tout autre bureau. Rémunération modérée.
Adresse Bureau du journal. (124)

A LOUER près du centre de la ville, jolie MAISON DE RENTIER, ayant au rez-de-chaussée, salons suite, salle à manger, bureau entre sol, salle de bains; 1e étage, 4 chambres; 2e, 2 mansardes et grenier; sous-sol, cuisine, cuisine-salle à manger, laverie, buanderie, cave à vins, provisions et charbon; éclairage à l'électricité, gaz et eaux. Jardin avec sortie particulière donnant sur rue latérale. Pour renseignements s'adresser à M. C. J. Sturm, boul. du Château, 52, Gand. N. 2570

A VENDRE jolie MAISON BOURGEOISE, se composant au rez-de-chaussée salons suites, véranda, cuisine, cour, jardin, grande laverie; 1er étage: 3 chambres; 2e étage: 2 chambres mansardes et grenier, caves eaux et gaz. S'adresser pour conditions chez C. J. Sturm, boulevard du Château, 52, Gand. (2528)

A LOUER en plein centre, belle MAISON BOURGEOISE, ayant salons suites, cour, W.-C., etc.; sous-sol, cave, cuisine, salle à manger, cave à provisions et à charbon; 1e étage, 2 chambres; 2e étage, 2 chambres, grenier, gaz et eaux; Logia au 1e étage. Pour conditions s'adresser chez C. J. Sturm, boul. du Château, 52, Gand. N. 2569

EXTRAIT

Par jugement du 17 avril 1915, le Tribunal de Commerce de Gand, a déclaré en faillite, Gustave Vande Sande, négociant en vernis et couleurs, demeurant à Gand, rue des Femmes St-Pierre, 73.

M. le Juge Marcel De Groo a été désigné pour remplir les fonctions de Juge-Commissaire et M. Georges Würth, avocat, demeurant à Gand, rue Guillaume Tell, 40, celles de Curateur.

Les Créanciers doivent faire au greffe la déclaration de leurs créances dans les 15 jours à dater du jugement.

La clôture du procès-verbal de vérification des créances est fixée au quinze mai 1915, à neuf heures et les débats sur les contestations, à naître de cette vérification au vingt-neuf mai 1915, à neuf heures et demie, en l'audience du Tribunal, Place d'Armes, (Concorde).

Pour extrait conforme,
Le Greffier,
(135) C. BULTINCK.

Gand, imp. L. WILLEMS, rue aux Tripes, 3.

VILLA à louer à Meirelbeke, à 3 minutes du tram vicinal. Correspondance toutes les 1/2 heures. Jardin planté d'arbres fruitiers en plein rapport.
S'adresser rue de Brabant, 23, Gand. (9740)

VILLEGIATURE dans un endroit salubre de la Flandre, dans maison de Campagne moderne. Pension de premier ordre. Prix modérés. S'adresser lettres init. C. D., bureau du journal. (149)

HOLLANDSCH
INVOER- EN VERZENDHUIS
(Van Kooy & Cie)
17, Garenmarkt, 17
GENT

HUIS VAN VERTROUWEN — HUIS VAN VERTROUWEN

Het beste en voordeeligste adres voor:
ALLE soorten levensmiddelen
en VERSCHILLENDE huishoudelijke artikelen

Kantoren te **Rotterdam** *en* **Terneuzen**
belasten zich met aankoop van allerlei artikelen, welke uit Holland mogen uitgevoerd worden. (95)

Maison fondée en 1876
CH. DE POTTER
7, place des Chartreux, Gand.
Cafés crus et torréfiés. Denrées coloniales. Epiceries fines, savon brun, savon Sunlicht, Millet, Fécule, Figues et Fruits secs.
Torréfaction de cafés à façon. Prix avantageux

Grandes Consignations de
Cafés crus et Fromages
LÉON SECAERT
13-15-17, rue du Canal, 13-15-17
DOCK (tram n° 7) (9803)
CONFISERIES et CAFÉS
torréfiés en gros
Les cafés crus se vendent aux conditions de Rotterdam donc avec TARE et ESCOMPTE

Beurre naturel

Vente en gros de beurre pur extra fin, garanti exempt de tout mélange, en paniers de 50 kgr. et en détail, pendant la durée de la guerre, par mottes de 5 kgr.

LÉON GEENENS
rue du Jardin, 26
GAND (9922)

Nouveau service accéléré
GAND-ROTTERDAM-AMSTERDAM
et vice-versa
Seul agent à Gand: Agence Maritime
(anc. firme E. MINNE)
Soc. An. 88, rue des Distillateurs
TÉL. 817 ET 1109
Forfaits pour l'Amérique, la Suède, la Norwège, le Danemark
et tous autres pays via Rotterdam
Frêts avantageux de et pour toutes les villes de la Hollande
Forfaits spéciaux pour poisson, fromages plantes etc. et par contrats
ARMATEURS
Aug. DE MEYER & Zoon, Terneuzen
Agent à Rotterdam: Johs. W. F. KOOLS
11, Haringvliet

Société anonyme
LES ATELIERS DE LA SENNE
Saint-Gilles lez-Bruxelles

L'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires aura lieu Jeudi 29 Avril 1915, à 2 heures de relevé, au Siège social, à Saint-Gilles, rue De France, n. 34.

ORDRE DU JOUR:

F. 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;

C2. Approbation du bilan et du Compte profits et pertes avec pouvoirs spéciaux éventuels à accorder au Conseil d'Administration.

3. Vote spécial de décharge de la gestion des Administrateurs et du Commissaire;

4. Nomination ou réélection d'un Administrateur et du Commissaire sortant.

MM. les actionnaires qui désirent assister à cette Assemblée doivent y produire, soit leurs titres, soit un certificat attestant que ceux-ci sont déposés cinq jours au moins avant l'Assemblée au Siège social, ou au Crédit Général Liégeois, à Bruxelles.

Le Conseil d'Administration.

CHAUX ET CIMENTS

Société An. des Carrières Fours à Chaux et à Ciment du Tournaisis, à Gaurain lez-Tournai

Dépôt de Gand, Boulevard de l'Escaut

Ciment Portland de toute première qualité. — Ciment Romain. — Chaux éminemment hydraulique en poudre.

PRODUITS DE TOUT PREMIER CHOIX

S'adresser à
M. A. VAN DEN BOSSCHE
67, rue de la Concorde, Gand
(125)

Carbure de Calcium Consortium
112, Bd du Nord
BRUXELLES
Dépôts en Province

Dépôts en province:
ANVERS: 12, Plaine Vanschoonbeke.
BRUXELLES: 112, Boulevard du Nord.
LIEGE: 29, rue Bovy.
GAND: 4, quai St-Antoine.
CHARLEROY: 13, rue de Lodelinsart.
CINEY: 42, rue du Centre.

DEMANDEZ L'EAU DE TABLE
ROC-BRONNEN
se vend par bouteille de 1 — 1/2 — 1/4 litre au prix de 0.17 — 0.12 — 0.08
Dégustez les Limonades préparées à base de Roc-Bronnen

ROC-CHAMPAGNE		ROC-LIMONADE	
Bouteille 1 litre	0.40	Bouteille 1 litre	0.25
» 1/2 litre	0.25	» 1/2 litre	0.13
» 1/4 litre	0.15	» 1/4 litre	0.10

Les verres sont facturées à 0.10 *c. et repris au même prix* (56)

S'adresser à la
BRASSERIE L'UNION
7, ch. d'Anvers, Mont-St-Amand Gand

URSMAR LAURENT
Avenue du Grand Marais, 213, GAND, rue Rempart des Moines, 126, BRUXELLES
SERVICE DE
CAMIONNAGE JOURNALIER
ENTRE
Gand-Bruges-Bruxelles-Anvers
Liège-Verviers-Louvain
Namur-Charleroi-Mons et environs de toutes ces villes
PRISE ET REMISE A DOMICILE
DEMANDEZ MES TARIFS
(9866)

Comptoir Général Néerlandais

171, rue du Jambon, -- Dock.
Terminus tram 7
GAND

CAFÉS. -- Importation directe. -- Courtage.
Thés, Chicorée, Bougies, Graisses, Huiles de table, Margarine
Sardines, Savon, Sirops, Confitures (96)
Chocolat, Cacao, Torchons, Viande fumée, etc.
AUROCHS produit belge, bouillon en cubes, liquide et solide
Grand arrivage d'huiles de table
Concessionnaires pour les deux Flandres
Filiale de la R. A. K. de Rotterdam. Filiale de D. & M. GROOTES, Gebr. Westzaan

MÉNAGE, la tonne fr. 22.00 ; la 1/2 tonne fr. 11.00



OUDE UITZET 0,14
LA BOUTEILLE
BAVIÈRE 0,17

BIÈRE BOURGEOISE, la tonne fr. 24.00; la 1/2 tonne fr. 12.00

TRES BONNE COUTURIERE, lingerie, confection, remailler, repriser, cherche journées. S'adresser rue Haute, 116. (146)

IMPORTANTE MAISON denrées coloniales, demande bon employé si possible au courant de l'article. Ecrire avec références X X. Bur. du journal. (148)

PHARMACIE-GERANT demandé d'urgence pour Bruges. Ecr. Bur. du journal.

SUIS ACHETEUR: 1. d'une Victoria, état neuf, roues caoutchoutées.
2. Dictionnaire Larousse en 8 volumes.
Ecrire F. R., bureau journal. (145)

AUTO COMPTOIR
rue des Foulons, 36
GAND

Pétrole
L'emploi du carbure spécial A. C. est absolument sans danger et coûte quatre fois moins cher que le pétrole
En faire l'essai c'est l'adopter définitivement.
Dépositaire pour Bruges:
ALBERT BONTE
37, rue Saint-Georges, 37
BRUGES

CHAUFFAGE -- ECLAIRAGE
au Carbure de Calcium

APPAREILS DE CHAUFFAGE
Réchauds de cuisine remplaçant les réchauds au pétrole **12.50 fr**
Installations complètes pour maisons de ville et de campagne
Réchauds de cuisine. - Rôtissoires. - Chauffe-bains. - Fers à souder
-:- Devis et catalogues gratuits sur demande -:-

Appareils d'éclairage au carbure

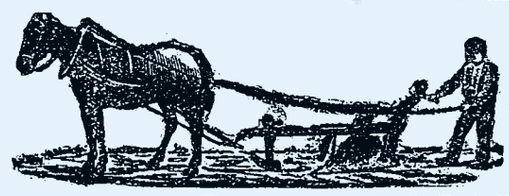
Lampe cuivre, modèle courant	4.75 Francs
Lampe cuivre, grand modèle	5.00 »
Lampe de luxe, cuivre 9.00 Fr., nickel	10.00 »
Lampe obus, cuivre	10.00 »
Tête de lampe, cuivre, s'appl. sur les lampes belges	3.00 »
Lampe en fer blanc, système breveté	2.95 »
Lampe de camion et d'écurie	5.00 »

Becs de tous litrages et de tous modèles. — Accessoires de lampes.

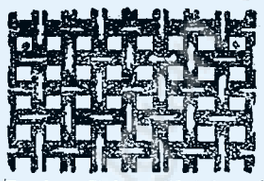
Carbure de calcium 9924

Gros carbure par 100 kilos net, fût perdu	37.00 Francs
Carbure spécial A. C. par 100 kilos net, fût perdu.	45.00 »
Par 100 boites de 1 kilogramme	49.00 »
En boites d'échantillon de 5 kilos	5.00 »

HYGIENE ET PROPRETÉ
Visitez les Bains de la Bourse
PLACE DU COMMERCE, 12
GAND
INSTALLATIONS MODERNES
Prix modérés



Téléphone 2413 — Téléphone 2413
QUINCAILLERIE LA CHARRUE
DE SCHUYTER & MOENS 2611
Gand, rue St-Georges, 50 (Steendam)
OUTILLAGE POUR TOUS MÉTIERS
Calorifères GODIN -- Balances et Bascules -- Coutellerie
OUTILS ET INSTRUMENTS AGRICOLES



Manufacture Belge de Tissus et Treillages Métalliques
ACHILLE GUILBERT
Téléphone 1648 - *Meirelbeke par Gand* - Téléphone 1648
Toiles en bronze, acier, etc., pour tous usages industriels
du numéro le plus fin au numéro le plus gros
Tamis - Claies - Blutoirs - Treillages pour clôtures - Tapis décrottoirs - Bordures de jardin, etc.

ECHTE BELGISCHE
Zuiggas Antraciet
Special voor gaz pauvre, te bekomen bij
OSCAR MERCHIERS, 15, Bleekerijstraat, Gent (97)

CRÉDIT GÉNÉRAL HYPOTHÉCAIRE
SOCIÉTÉ ANONYME (7413)
AU CAPITAL DE 10.000.000 FR.
Directeur pour les Flandres
W. Verspeyen
GAND - 37, rue Van de Velde, 37, - GAND

Obligations foncières à 4 %. — Coupon semestriel. — Garanties par inscriptions hypothécaires et par le capital.

Placements pour compte de tiers, intérêt: de 4 à 5 %. — Garantis par une souscription hypothécaire, en premier rang, au nom du bailleur, et par la caution de la société sur principal et intérêts.

Prêts sur immeubles, pour achat, construction, etc., etc., à terme fixe ou par annuités, avec ou sans assurance Vie, en toutes autres combinaisons.

Tél. 1764. — CONDITIONS AVANTAGEUSES. — *Tél. 1764*